



DEUXIEME REUNION DU  
**WESTERN AFRICAN TALKS ON CETACEANS AND THEIR HABITATS**  
**WATCH II**

DISCUSSIONS D'AFRIQUE OCCIDENTALE SUR LES CETACES ET LEURS HABITATS

**Lomé, Togo, 2-3 octobre 2008**

**Point 1 de l'ordre du jour: Remarques liminaires**

1. La deuxième réunion des Discussions d'Afrique occidentale sur les cétacés et leurs habitats (WATCH II) s'est tenue à l'Hôtel Ibis, Lomé, Togo, les 2 et 3 octobre 2008.
2. Un représentant du Secrétaire exécutif de la Division de la Faune et de la Chasse du Ministère de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources forestières du Gouvernement du Togo a accueilli les participants à la réunion. Il a dit que la riche biodiversité aquatique et marine de la région doit être préservée pour les générations futures. Il est essentiel que les Parties à la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) finalisent, même des accords non contraignants pour la conservation et la gestion de toutes les espèces migratrices. L'orateur espère que la réunion donne une nouvelle orientation sur les questions en discussion et que les gouvernements représentés intègrent les conclusions et recommandations dans leurs politiques pour la gestion des ressources naturelles.
3. L'Administrateur des Accords, représentant le Secrétariat de la CMS, a souligné que l'objectif de la réunion était de finaliser les négociations sur un nouvel instrument pour la conservation des petits cétacés et des lamantins d'Afrique de l'Ouest et de la Macaronésie. Il a décrit l'expérience qui avait été acquises par la CMS dans la négociation d'accords régionaux pour la conservation des mammifères aquatiques. La présente réunion est l'apogée de 10 années de travail sur les petits cétacés et leur conservation; il était heureux de voir quelques-uns des pionniers parmi les participants. La CMS a cherché à fournir un cadre juridique et institutionnel approprié qui puisse être utilisé pour la mise en œuvre d'initiatives liées entre elles dans la région, optimisant ainsi l'utilisation des ressources. La collaboration avec les organisations non gouvernementales sera également étudiée, car leur travail a été crucial pour la réalisation des objectifs de la CMS et ses accords en matière d'espèces spécifiques. Comme les cétacés franchissent les frontières nationales, les États de l'aire de répartition doivent travailler ensemble pour que les mesures de conservation soient réussies. Le projet de Mémoire d'Entente et les plans d'actions associés ont été conçus comme des modèles pour les activités qui concourent à la conservation de ces animaux et leurs habitats, uniques, de grande valeur et culturellement importants. Il a remercié le Gouvernement du Togo et les autres sponsors (les Gouvernements de la France, de Monaco et d'Espagne ainsi que le tour opérateur international TUI) pour leur appui financier et en nature de la réunion.



3. Un représentant du ministre de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources Forestières du gouvernement du Togo a dit que le choix de son pays pour la présente réunion est un signe de reconnaissance internationale de l'importance que le Togo a donné à la conservation des espèces de cétacés. Bien que les pertes de biodiversité se multiplient, les moyens de contrer ces pertes ont été inadéquats ou inexistants. Il était donc essentiel que les pays de la région collaborent étroitement pour améliorer la coopération et trouver des moyens de mise en œuvre et coordonner des activités. Pour éviter la perte de biodiversité, son gouvernement a élaboré un certain nombre de plans, stratégies et lois, ce qui améliorerait sensiblement la capacité du Togo pour la gestion environnementale dans le cadre du développement durable du pays. La compréhension de la biologie, de l'écologie, de la dynamique démographique, des aspects socio-économiques et de l'état de conservation des lamantins et des petits cétacés était, toutefois, insuffisante. Des méthodes et protocoles ont été nécessaires pour le suivi et la sensibilisation. Cela pourrait être atteint seulement par le biais de la coopération internationale. Il attend avec intérêt les discussions au cours des deux prochains jours, qui comprendrait des échanges d'informations scientifiques, techniques et juridiques. L'action doit être prise rapidement, sinon, les petits cétacés et lamantins seraient menacés d'extinction. Il a appelé tous les gouvernements représentés à assurer, au plus haut niveau, la conservation des mammifères marins et aquatiques.

#### **Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'agenda de la réunion**

4. Concernant le document UNEP/CMS-WATCH II-Doc.1, le Secrétariat a suggéré plusieurs remaniements de l'ordre du jour. Sous cette réserve, l'ordre du jour a été adopté (Annexe 2 du présent rapport).

#### **Point 3 de l'ordre du jour: Élection des membres du bureau**

5. Le représentant du Secrétariat a informé les participants que, après consultation avec les chefs de délégations, il a été proposé que M. Kotchikpa Okoumassou (Togo) agisse en qualité de président de la réunion. Il en est ainsi décidé.

#### **Point 4 de l'ordre du jour: Constitution du Comité de vérification des pouvoirs**

6. L'Administrateur des Accords de la CMS a expliqué que, afin de signer le Mémoire d'Entente, les représentants des Etats de l'aire de répartition devaient être accrédités par leurs gouvernements. Lors de la réunion des chefs de délégations, il a été décidé que le Comité de vérification des pouvoirs serait composé de trois représentants, et ceux du Tchad, du Ghana et du Maroc ont été proposés.

7. Le délégué du Mali a proposé que le délégué du Burkina Faso serve également au Comité. Il en est ainsi décidé.

#### **Point 5 de l'ordre du jour: Résultats de la première réunion WATCH (18-20 octobre 2007, Espagne)**

8. Le représentant du Secrétariat a rappelé que l'objectif de la première réunion a consisté à identifier les options disponibles pour le type d'instrument de la CMS à utiliser dans l'accord. La réunion a décidé qu'un Mémoire d'Entente serait le plus approprié. La réunion a également identifié les taxons qui seraient couverts par l'accord, à savoir les petits cétacés, définis comme tous les odontocètes, à l'exception du cachalot (*Physeter macrocephalus*). La zone géographique a été définie comme étant toute la côte atlantique de l'Afrique, l'archipel Macaronésien et les pays intérieurs de l'aire de répartition du lamantin ouest-africain. Des projets de plans d'action pour les petits cétacés et le lamantin ouest-africain avaient été examinés en détail et les suggestions qui avaient été faites pour leur

révision ont été incorporées dans les projets qui existaient avant la réunion. Le Secrétariat a également préparé un projet révisé de Mémoire d'Entente sur les modifications demandées lors de la première réunion WATCH.

9. Le représentant de la Société pour la conservation des mammifères marins a remarqué que, lors d'un événement parallèle sur l'initiative de la Macaronésie tenu en marge de WATCH I, il avait été convenu de ne pas exclure les grands cétacés de la Macaronésie. Le Secrétariat a expliqué que la réunion plénière avait décidé de limiter la couverture taxonomique du Mémoire d'Entente pour les petits cétacés, qui cependant n'évitera pas l'inclusion de grandes baleines dans toute initiative limitée à la Macaronésie.

## **Point 6 de l'ordre du jour: Négociations finales du Mémoire d'Accord et des Plans d'Action**

### **6.1: Création des Groupes de Travail**

10. Le Président a proposé que deux groupes de travail soient constitués, un chargé d'examiner les deux projets de plans d'action et l'autre pour réviser le projet de Mémoire d'Entente. Il a été ainsi décidé.

### **6.2: Mémoire d'Entente relatif à la conservation des lamantins et les petits cétacés de l'Afrique occidentale et de la Macaronésie**

11. Le représentant du Secrétariat a rappelé que les commentaires qui avaient été reçus à la séance précédente ont été incorporés dans le projet de document et distribués (UNEP/CMS-WATCH II-Doc.3). Aucune autre observation a été reçue à la date limite pour être incluse dans le projet révisé préparé par le Secrétariat, en revanche celles qui ont été reçues après cette date ont été distribuées aux participants à la présente réunion pour leur information.

12. Au cours du débat qui a suivi, il est devenu clair que les principales préoccupations des délégués intéressés, étaient concernant la forme, plutôt que le fond du document.

13. Rendant compte à la plénière, le président du groupe de travail pour réviser le texte du Mémoire d'Entente, le délégué de la Côte d'Ivoire, a décrit les méthodes de travail du groupe, et le rapporteur, le délégué du Burkina Faso, a indiqué les principales modifications qui ont été proposées.

14. Le délégué du Libéria a déclaré que la coopération internationale pour améliorer la connaissance de la biologie, l'écologie, les migrations, l'abondance des populations et l'état de conservation des lamantins et des petits cétacés était urgente. Il a donc proposé que le paragraphe pertinent fût changé.

15. Le Mémoire d'Entente relatif à la conservation du lamantin et des petits cétacés de l'Afrique occidentale et de la Macaronésie a été adopté par consensus, étant entendu que la modification apportée oralement lors de la réunion serait incorporée dans la version finale (Annexe 4 du présent rapport).

### **6.3: Plan d'Action pour la Conservation des petits cétacés de l'Afrique occidentale et de la Macaronésie**

16. L'Administrateur des Accords de la CMS a dit que de nombreuses observations ont été faites sur le document lors de la première réunion, et celles-ci avaient été incorporées dans la version qui existait avant la réunion (UNEP/CMS-WATCH II-Doc.4 Rev.1). En outre, à la demande du Secrétariat, le Dr. Koen Van Waerebeek avait tenté de remplir les colonnes "Principal" et "Priorité" de chaque action pour la prise en compte de la réunion.

17. Le Président a noté que le projet de plan d'action a été une approche stratégique, non pas opérationnelle. Les actions proposées ne conduiraient pas à des actions concrètes.

18. Le Secrétariat a répondu que le projet a en effet été rédigé comme un document d'orientation stratégique, qui ne deviendra pas rapidement obsolète. Conformément à la pratique pour d'autres Memoranda d'Entente sous la CMS, une fois le plan d'action stratégique adopté, les sous-plans de mise en œuvre régionale pourraient être développés pour des actions concrètes. Le plan d'action serait valable pour une longue période, et les signataires approuveraient les plans de mise en œuvre avec des calendriers à chaque réunion, en fonction de la capacité disponible.

19. Dans la discussion qui a suivi, comme pour le texte du Mémoire d'Entente, la réunion a surtout proposé des modifications pour la langue plutôt que pour le contenu du document.

20. Un délégué a déclaré que les agences principales devraient inclure les institutions universitaires et de recherche. Il a également noté que, bien que la législation de chaque pays soit différente, un certain nombre de points communs peuvent être identifiés. Un autre délégué a dit qu'il attendait avec intérêt une discussion à la prochaine Conférence des Parties sur une stratégie pour coordonner toutes les initiatives de la CMS. Un autre délégué a déclaré que l'accent devrait être mis sur les partenariats avec les organisations sous-régionales pour une plus forte coordination dans la facilitation des activités.

21. Le Secrétariat a commenté que le document qui sera examiné au titre du point 9 de l'ordre du jour, 'Options pour un arrangement de secrétariat provisoire', permettra de couvrir la coordination à l'égard du Mémoire d'Entente. La décision était prévue, pas à la réunion en cours, mais à la première Réunion des Signataires du Mémoire d'Entente.

22. Le président du groupe de travail pour la révision des deux plans d'action, le délégué de la Guinée, a rapporté que le groupe de travail avait introduit certaines modifications sur les deux plans d'action, dont la plupart étaient liées à des changements et des ajouts dans les entrées de la colonne 'Principal' trouvé après chaque action. De nombreuses améliorations ont été apportées à la version française pour la mettre en conformité avec l'anglaise.

23. Le rapporteur du groupe de travail, le délégué du Mali, a souligné les principales modifications qui ont été introduites dans le projet de plan d'action pour la conservation des petits cétacés de l'Afrique occidentale et la Macaronésie. Des suggestions ont été faites par les délégués de la Mauritanie, le Niger et le Sierra Leone et le Conseiller scientifique de la CMS pour les mammifères marins pour que des nouvelles actions soient incluses.

24. Le Président a demandé que les propositions soient soumises par écrit. Il a assuré au délégué de la Mauritanie que le Secrétariat examinerait attentivement le document pour s'assurer que les ajouts ne se chevauchent pas avec le texte existant.

#### **6.4: Plan d'action pour la Conservation des lamantins d'Afrique**

25. L'Administrateur des Accords de la CMS a rappelé qu'un projet de liste d'actions a été préparé par un groupe de travail à la séance précédente, qui avait été accueilli par les participants. Par la suite, M. Tim Dodman, à la demande du Secrétariat, avait ajouté une section d'introduction au document, et a inclus une rubrique "Principal" et "Priorité" appropriée pour chaque activité. Comme le document PNUE/CMS-WATCH II-Doc.5 a été mis à disposition récemment, les délégués ont été priés d'apporter leurs commentaires avec eux.

26. Le débat qui a suivi a montré que les délégués ont considéré le projet comme bien pensée et bien présentée, même s'ils ont suggéré l'introduction de certaines modifications d'ordre linguistique.

27. Le président du groupe de travail pour la révision des deux plans d'action, le délégué de la Guinée, a expliqué qu'il n'y avait pas eu suffisamment de temps pour examiner l'annexe du plan d'action pour le lamantin. Par conséquent, ils avaient convenu que chaque pays devrait examiner le texte qui s'y rattache et déterminer si les actions proposées étaient de sa compétence.

28. Dans le débat qui a suivi sur les modifications proposées par le groupe de travail, le délégué du Ghana a proposé que le mot «nettement» soit supprimé de l'objectif donné au début du plan d'action, comme suit: « Pour améliorer sensiblement l'état de conservation du lamantin ouest-africain à travers son aire de répartition grâce à la mise en œuvre de la politique stratégique, de la recherche, de la conservation et des actions de sensibilisation». D'autres délégués ont rejeté cet argument, soulignant que la situation du lamantin est précaire. Il était important que l'objectif du plan d'action indique qu'on attend beaucoup de lui. La réunion a finalement décidé de conserver la formulation originale.

### **Point 7 de l'ordre du jour: Options pour un service de Secrétariat intérimaire**

29. Le représentant du Secrétariat a expliqué que le document PNUE/CMS-WATCH II-Doc.6 a été soumis pour stimuler la réflexion avant la première réunion des Signataires du Mémoire d'Entente relatif à la mise à disposition de services du secrétariat et la coordination de la mise en œuvre du Mémoire d'Entente. Le document donne un aperçu des divers mécanismes qui avaient été utilisés par la CMS pour la fin, y compris les accords de collaboration avec des agences non-gouvernementales et intergouvernementales. Ces organismes externes se sont avérés efficaces pour soutenir la mise en œuvre de Mémoires d'Entente, car ils sont généralement plus proches du travail exécuté. Les organismes ou les pays qui pourraient être intéressés à agir en cette capacité peuvent contacter avec le Secrétariat de la CMS avant la première Réunion des Signataires.

### **Point 8 de l'ordre du jour: Adoption des Plans d'Action**

30. Les plans d'action pour la conservation des petits cétacés de l'Afrique occidentale et de la Macaronésie et pour la conservation du lamantin ouest-africain ont été adoptés par consensus, étant entendu que les modifications apportées oralement au cours de la réunion seraient incorporées dans les versions finales (Annexes 5 et 6 du présent rapport).

### **Point 9 de l'ordre du jour: Cérémonie de signature du Mémoire d'Accord**

31. Le Président du Comité de vérification des pouvoirs, le délégué du Tchad, a indiqué que vingt et un pays avaient soumis leurs titres de compétences au Secrétariat de la CMS. Quinze pays seraient autorisés à signer le Mémoire d'Entente s'ils voulaient en faire ainsi.

32. L'Administrateur des Accords de la CMS a expliqué que le Mémoire d'Entente pourrait également être signé à tout moment dans le futur si les pouvoirs d'un délégué à la présente réunion n'étaient pas suffisamment précis pour permettre la signature immédiate. Ces possibilités pourraient se présenter par exemple lors d'une réunion de la Conférence des Parties de la CMS ou dans une ambassade. Il a déclaré que les délégués qui ont signé au nom de leurs gouvernements à la présente réunion, pourraient recevoir une copie non officielle immédiatement si nécessaire, alors que les copies certifiées seront envoyées par le siège de la CMS. Il a dit que les chefs de délégations ont convenu que les organisations partenaires pourraient aussi signer le Mémoire d'Entente, comme une indication de leur engagement en faveur des plans d'action. Le Mémoire d'Entente resterait néanmoins un accord entre les Etats de l'aire de répartition.

33. Le Président a demandé aux représentants des gouvernements de confirmer leur accord que les organisations partenaires pourraient aussi signer le Mémorandum d'Entente. Il en est ainsi décidé.

34. Les représentants de l'Angola, du Bénin, du Cap-Vert, du Tchad, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée équatoriale, du Gabon, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Togo, le représentant du Secrétaire exécutif de la CMS et les représentants de la Société pour la conservation des mammifères marins, Wetlands International d'Afrique et le Wildlife Trust ont signé le Mémorandum d'Entente concernant la conservation des lamantins et des petits cétacés de l'Afrique occidentale et de la Macaronésie lors d'une cérémonie qui a commencé à 16:00 heures, le 3 octobre 2008.

35. Le Mémorandum est entré en vigueur immédiatement.

#### **Point 10 de l'ordre du jour: Date et lieu de la première Réunion des États Signataires**

36. La réunion a convenu que la date et le lieu de la première Réunion des Signataires seront fixés à une date ultérieure.

#### **Point 11 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion**

37. Après l'échange habituel de courtoisies, la réunion a été clôturée par le représentant du Ministre de l'Environnement et des Ressources forestières du gouvernement du Togo à 17:50 heures, le 3 octobre 2008.



## LISTE DES PARTICIPANTS

### DELEGATIONS DES ETATS DE L'AIRE DE REPARTITION:

#### Angola

Miguel XAVIER  
Ministry of Urbanism and Environment  
Avenida 4 de Fevereiro  
Edificio Atlantico No30  
Luanda  
Tel. (+244) 923344060  
Fax (+244) 222338919  
Miguel\_xavier2003@yahoo.com.br

Vanda MONTEIRO  
Institut National de Développement de  
Pêche (INDP)  
Cova d'Inglesa  
Mindelo BP 132  
Cabo Verde  
Tel. (+238) 2321373 / 4  
Fax (+238) 2321616 / 1370  
vanda.monteiro@indp.cv

#### Benin

Ferdinand Claude KIDJO  
CENAGREF  
Ministère de l'Environnement et de la  
Protection de la Nature  
04 BP 328 Cotonou  
Tél: (+229) 21309070 / 95426810  
fkidjo@yahoo.fr; cenagref@yahoo.fr

#### Chad / Tchad

Hassane Idriss MAHAMAT  
Direction de Conservation de la Faune et  
des Aires Protégées  
Ministère de l'Environnement et de l'Eau et  
des Ressources Halieutiques  
BP 905  
N'Djamena  
Tel. (+235) 6219340  
Fax (+235) 2524412  
mhi1962@yahoo.fr

#### Burkina Faso

Mariam DOUAMBA  
Ministère de l'Environnement et du Cadre  
de Vie  
BP 7044  
Ougadougou 03  
Tel. (+226) 50356971  
douzoumar@yahoo.fr

#### Congo

Antoine MOUTSOUKA-MAMONA  
Attaché à l'Environnement  
Ministère du Tourisme et de  
l'Environnement  
46 rue oboli Talangai  
Brazzaville  
Tel. (+242) 5448574 / 6222023  
moutsoukaa@yahoo.fr

#### Cape Verde / Cap-Vert

Maria Edelmira MONIZ CARVALHO  
Direcção Geral das Pescas  
Ministère de l'Environnement,  
Développement Rural et Ressources  
Marines  
PB 206 Praia  
Tel. (+238) 2613761 / 67  
Fax (+238) 2613758  
edelmira.carvalho@dgpescas.gov.cv;  
edelmiramonz@hotmail.com

#### Côte d'Ivoire

Tano SOMBO  
Direction de la Protection de la Nature  
Ministère de l'Environnement, des Eaux et  
Forêts  
06 BP 6648  
Abidjan 06  
Tel. (+225) 20225366 / (+225) 07615712  
Fax (+225) 20 225366  
sombotano@yahoo.fr

### Equatorial Guinea / Guinée équatoriale

Santiago BIYANG-MBA  
Delegación Regional del Ministerio de  
Pesca y Medio Ambiente  
C/Santa Cruz II  
Bata  
Tel. (+240) 241417  
santiagobiyang@yahoo.es

### Gabon

Solange NGOUESSONO  
Agence Nationale de Parcs Nationaux /  
Ministère du Tourisme et des Parcs  
Nationaux  
BP 70 Mayumba  
Tel. (+241) 07532788  
ngouessono@yahoo.fr;  
sngouessono@gabonparks.org

### Gambia / Gambie

Abdoulie SAWO  
Department of Parks and Wildlife  
Management  
Abuko Nature Reserve  
Abuko  
Tel. (+220) 6530860 / 4376937  
Abdoulie\_80@yahoo.com;  
Papasawo1@gmail.com

### Ghana

Ernest LAMPTEY  
Wildlife Division  
PO Box M239  
Accra  
Tel. (+233) 0243089465  
elampzey@hq.fcghana.com;  
ernestlampzey@yahoo.com

### Guinea / Guinée

Idrissa Lamine BAMY  
Centre National des Sciences Halieutiques  
de Boussoura  
Tel. (+224) 60592021 / (+224) 67592021  
ibamy@caramail.com

### Guinea-Bissau / Guinée-Bissau

Fai DJEDJO  
Direction Générale des Forêts et Faune  
Ministère de l'Agriculture et Développement  
Rural  
Tel. (+245) 722 2960 / 665 5003  
Fax (+245) 322 1019  
faidjedjo@yahoo.com.br

### Liberia / Libéria

Ben Turtur DONNIE  
Environmental Protection Agency  
4th Street, Tubman Boulevard, Sinkor  
PO Box 4024  
Monrovia  
Tel. (+231) 6511387  
benturturdonnie@yahoo.com

### Mali

Alfousseini SEMEGA  
Ministère de l'Environnement et de  
l'Assainissement (ABFN)  
BP 275 Bamako  
Tel. (+223) 645 77 59 / 5706047  
Fax (+223) 2281992  
foussemega@yahoo.fr

### Mauritania / Mauritanie

Azza AHMED CHEIKH OULD JEDOU  
Institut Mauritanien de Recherches  
Océanographiques et des Pêches (IMROP)  
BP 22 Nouadhibou  
Tel. (+222) 574 51 24  
Fax (+222) 574 50 81  
azzajiddou@yahoo.fr

### Morocco / Maroc

Youssef OUATI  
Département de la Pêche Maritime  
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
Maritime  
Tel. (+212) 37688162  
Fax (+212) 37688194  
ouati@mpm.gov.ma



## Niger

Mamoudou SALIFOU  
Ministère de l'Environnement et de la lutte  
contre la désertification  
BP 721 Niamey  
Tel. (+227) 96149072 / 21663744  
Fax (+227) 20723763  
faiza032006@yahoo.fr

## Senegal / Sénégal

Djibril DIOUCK  
Direction des Parcs Nationaux  
Parc zoologique de Hann  
BP 5135 Dakar Fann  
Tel. (+221) 338322309 / 766992382  
Fax (+221) 338322311  
djibrildiouck@hotmail.com; dpn@orange.sn

## OBSERVATEURS:

Paule ALAIN  
Biologiste, Guide Naturaliste  
Lomé  
**Togo**  
Tel. (+228) 9082256 / 3208367 / 9275203  
africatoy1001pistes@yahoo.fr

Kossiawavi Ogoua ABAMY  
Direction de la Faune et de la Chasse  
B.P. 355 Lomé  
**Togo**  
Tel. (+228) 9922254  
maoagnes@yahoo.fr

Amos Adeola AFOLABI  
Federal Ministry of Environment  
Plot 393/394, Augustus Aikhomu Way  
Utako District  
Abuja  
**Nigeria**  
amosafolabi44@yahoo.com

## Sierra Leone

Ibrahim TURAY  
Ministry of Fisheries and Marine Resources  
Brookfields Hotel, Jomo Kenyatta Road  
Brookfields  
Freetown  
Tel. (+232) 22 240828 / 242117 / 33454196  
ibtee1264@yahoo.com

## Togo

Kotchikpa OKOUMASSOU  
Direction de la Faune et de la Chasse  
Ministère de l'Environnement et des  
Ressources Forestières  
B.P. 355, Lomé  
Tel. (+228) 9125405  
Fax (+228) 2214029  
okoumdfc@yahoo.fr

John H. MSHELBWALA  
Federal Ministry of Environment  
Plot 393/394, Augustus Aikhomu Way  
Utako District  
Abuja  
**Nigeria**  
Tel. (+234) 8033287039  
johnmshelbwala2@yahoo.com

Koukoh NADA-ABI  
Directeur Régional de l'Environnement et  
des Ressources Forestières des Savanes  
BP14 Mango  
**Togo**  
Tel. (+228) 9125478  
Fax (+228) 7717128  
nadasalif1964@yahoo.fr;  
nadasalif1964@hotmail.com

Patrick Kwabena OFORI-DANSON  
Dep. of Oceanography and Fisheries  
University of Ghana  
PO Box LG 99  
Legon  
**Ghana**  
Tel. (+233) 020 8351477 / 021 512533  
Fax: (+233) 021 500310  
ofdan@ug.edu.gh

Hoinsoudé SEGNIAGBETO  
Department of Zoology and Animal Biology  
Faculté de Sciences, Université de Lomé  
BP 6057 Lomé

**Togo**

Tel. (+228) 9099659  
Fax (+228) 2218595  
h\_segniagbeto@yahoo.fr

Sévérin TCHIBOZO  
Centre de Recherche pour la Gestion de la  
Biodiversité et du Terroir (CERGET)  
04 BP 0385 Cotonou

**Benin**

Tel. (+229) 95063950 / (+229) 21353095  
tchisev@yahoo.fr

**ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES :**

**GSM - Society for the Conservation of  
Marine Mammals**

Petra DEIMER-SCHÜTTE  
Garstedterweg 4  
25474 Hasloh  
Germany  
Tel. (+49) 4106 4712  
Fax (+49) 4106 4775  
pdeimer@gsm-ev.de

**IFAW– International Fund for Animal  
Welfare**

Céline SISSLER-BIENVENU  
4, Rue Edouard Mignot  
51100 Reims  
France  
Tel. (+33) 0326480548  
Fax (+33) 0326481435  
csissler@ifaw.org

**Wetlands International Africa**

Emma GREATRIX  
BP 25 581 Dakar-Fann  
Sénégal  
Tel. (+221) 33 869 16 81  
Fax (+221) 33 825 92 12  
emmawet@gmail.com;  
egreatrix@wetlands.sn

**Wildlife Conservation Society**

Tim COLLINS  
BP 7847 Libreville  
Gabon  
Tel. (+242) 7140631 / (+241) 7140038  
tcollins@wcs.org

Akoi KOUADIO  
04 BP 1240  
Abidjan 04  
Côte d'Ivoire  
Tel. (+225) 23576182 / 07741929  
akouadio@wcs.org; akoi\_K@hotmail.com

**Wildlife Trust**

Lucy W. KEITH  
Wildlife Trust  
233 Third Street North, Suite 300  
St. Petersburg  
Florida 33701  
USA  
Tel. (+1) 727 895 7140  
Fax (+1) 727 895 7150  
keith@wildlifetrust.org

**CONSEILLERS SCIENTIFIQUES POUR LE SECRÉTARIAT :**

Tim DODMAN  
Hundland, Papa Westray  
Orkney KW17 2BU  
United Kingdom  
(+44) 1857 644224  
tim@timdodman.co.uk

Koen VAN WAEREBEEK  
Centro Peruano de Estudios Cetológicos  
(CEPEC)  
Museo de Delfines  
Pucusana  
Lima 20  
Peru  
Tel. (+51) 1430 9406  
etnunquam@yahoo.co.nz

William PERRIN  
NOAA Fisheries  
Southwest Fisheries Science Center  
8604 La Jolla Shores Drive  
La Jolla, CA 92037  
USA  
Tel. (+1) 858 546 7096  
Fax (+1) 858 546 7003  
william.perrin@noaa.gov

**SECRÉTARIAT CMS :**

Secrétariat PNUE/CMS  
UN Campus  
Herrmann-Ehlers-Str. 10  
53113 Bonn, Allemagne  
Tel. (+49) 228 8152426  
Fax (+49) 228 8152449  
secretariat@cms.int

Marco BARBIERI  
Administrateur du développement des Accords  
mbarbieri@cms.int

Heidrun FRISCH  
Administratrice chargée des mammifères marins  
hfrisch@cms.int

Ana Berta GARCIA  
agarcia@cms.int

Greffier du rapport:  
Elisabeth HESELTINE  
heseltin@club-internet.fr

## AGENDA

1. Remarques liminaires
2. Adoption de l'agenda de la réunion
3. Election des membres du bureau
4. Constitution du Comité de vérification des pouvoirs
5. Résultats de la première réunion WATCH (18-20 octobre 2007, Espagne)
6. Négociations finales du Mémoire d'Accord et des Plans d'Action
  - 6.1 Création de groupes de travail (si nécessaire)
  - 6.2 Mémoire d'Accord sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique occidentale et de Macaronesie
  - 6.3 Plan d'Action pour la conservation des petits cétacés ouest africains et de la Macaronesie
  - 6.4 Plan d'Action pour la conservation des lamantins d'Afrique
7. Options pour un service de Secrétariat intérimaire
8. Adoption des Plans d'Action
9. Cérémonie de signature du Mémoire d'Accord
10. Date et lieu de la première réunion des états signataires
11. Questions diverses
12. Clôture de la réunion



**LISTE DES DOCUMENTS**

<b>Symbole</b>	<b>Titre du document</b>
PNUE/CMS-WATCH II- Doc.1	Agenda provisoire
PNUE/CMS-WATCH II- Doc.2	Liste de documents
PNUE/CMS-WATCH II- Doc.3	Projet de Mémoire d'Accord sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique occidentale et de Macaronésie
PNUE/CMS-WATCH II- Doc.4 Rev.1	Plan d'action pour la conservation des petits cétacés ouest Africains et de la Macaronésie
PNUE/CMS-WATCH II- Doc.5	Plan d'action pour la conservation des lamantins d'Afrique
PNUE/CMS-WATCH II- Doc.6	Options pour la coordination du MdA et les services de Secrétariat
PNUE/CMS-WATCH II- Doc.7	Rapport de la première réunion WATCH, 18-20 octobre 2007
PNUE/CMS-WATCH II- Inf.1	Liste des participants
PNUE/CMS-WATCH II- Inf.2	Formulaire des points de contact (en anglais)
PNUE/CMS-WATCH II- Inf.3	CMS Résolution 8.5
PNUE/CMS-WATCH II- Inf.4	CMS Résolution 7.7
PNUE/CMS-WATCH II- Inf.5	CMS Recommandation 7.3
PNUE/CMS-WATCH II- Inf.6	Règlement intérieur pour la huitième session de la conférence des parties à la CMS

## MEMORANDUM D'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES LAMANTINS ET DES PETITS CETACES D'AFRIQUE OCCIDENTALE ET DE MACARONESIE

Parmi les Etats d'Afrique occidentale et de Macaronésie :

Les soussignés,

*Reconnaissant* le rôle de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) dans la conservation et la gestion des mammifères aquatiques ;

*Conscients* de la responsabilité internationale pour assurer la conservation du lamantin d'Afrique de l'Ouest et des petits cétacés du bassin oriental atlantique d'Afrique, en particulier, conformément à la Convention sur la diversité biologique, pour laquelle la CMS est le partenaire chef de file dans le domaine de la conservation mondiale des espèces migratrices sur l'ensemble de leur aire de répartition ;

*Reconnaissant aussi* la nécessité de la conservation des mammifères aquatiques au niveau mondial telle que reflétée notamment dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;

*Reconnaissant en outre* l'importance des instruments, des politiques et stratégies spécifiques à la région, en particulier la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan), ainsi que le Mémoire d'accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique d'Afrique et le Mémoire d'accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations de l'Atlantique oriental du phoque moine de la Méditerranée ;

*Conscients* aussi de l'exceptionnelle richesse en biodiversité aquatique de la région qui abrite, outre le lamantin d'Afrique de l'Ouest, plus de 30 espèces de petits cétacés ;

*Convaincus* de la nécessité d'assurer la conservation, dans l'intérêt des générations présentes et futures, des lamantins et des petits cétacés qui font partie des environnements aquatiques de la région et qui y constituent un lien entre les cultures et les écosystèmes ;

*Conscients en outre* que les lamantins se trouvent dans de vastes zones, rendant leur survie dépendante de leur conservation dans toute l'aire de répartition de leurs habitats aquatiques, côtiers et intérieurs ;

*Conscients également* que les petits cétacés migrent et se dispersent sur de grandes étendues ce qui rend leur survie dépendante de leur conservation sur une vaste zone et dans une large étendue d'habitats marins ;

*Soulignant* que les connaissances concernant la biologie, l'écologie, la migration, l'abondance de la population et l'état de conservation des lamantins et des petits cétacés sont insuffisantes, et que la coopération internationale est absolument nécessaire pour faciliter la recherche et le suivi de ces espèces afin de mettre au point et d'appliquer des mesures de conservation ;

*Préoccupés* par le fait que l'existence des lamantins qui fréquentent les eaux côtières et intérieures des Etats de l'aire de répartition de la région de l'Afrique de l'Ouest est menacée par les prises accidentelles, la chasse et la destruction de l'habitat due à la pollution, à la surexploitation et aux constructions ;

*Préoccupés également* par le fait que l'état de conservation des populations de petits cétacés fréquentant les eaux marines et côtières des Etats de l'aire de répartition de la région, notamment celles qui ont été sévèrement réduites, peut être affecté par des facteurs tels que les prélèvements directs et les prises accidentelles, la dégradation, la perturbation et la destruction de leurs habitats, la pollution chimique et acoustique, le déclin des ressources



alimentaires, le changement climatique, l'utilisation et l'abandon d'engins de pêche et les collisions avec les bateaux ;

*Soulignant en outre* que de nombreuses activités dans la région, telles que la pêche, le tourisme, l'exploration et l'extraction des hydrocarbures et d'autres activités minières, bien que socialement et économiquement importantes, devraient être conduites d'une manière durable pour minimiser les menaces exercées sur les lamantins et les petits cétacés ;

*Soulignant également* que la vulnérabilité particulière des populations de lamantins et de petits cétacés justifie l'application de mesures de conservation là où elles n'existent pas encore ;

*Reconnaissant également* que les Etats de l'aire de répartition se sont efforcés individuellement d'assurer la conservation des lamantins et des petits cétacés ; toutefois, des mesures coordonnées et concertées dans l'ensemble de l'aire de migration sont encore nécessaires pour améliorer et assurer leur conservation ;

*Rappelant* que la CMS demande une coopération internationale pour la conservation des espèces migratrices et encourage les Parties contractantes de conclure des accords, y compris des instruments non contraignants légalement, pour des populations d'espèces migratrices ;

*Rappelant aussi* que les résolutions 7.7 et 8.5, ainsi que la Recommandation 7.3, de la Conférence des Parties à la CMS invitent les Parties contractantes de la CMS dans la région à conclure un mémorandum d'accord sur les lamantins et les petits cétacés, et à entreprendre des actions de collaboration, à l'aide de plans d'action ;

*Rappelant en outre* les recommandations formulées lors de l'atelier sur « la conservation et la gestion des petits cétacés de la côte d'Afrique » tenu à Conakry, Guinée, en mai 2000 pour la conservation des petits cétacés et des lamantins ;

*Encouragés* par l'efficacité des instruments existants relatifs aux mammifères aquatiques négociés sous l'égide de la CMS tels que : l'Accord sur la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord (ASCOBANS) et le Mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique ;

*Reconnaissant également* que les organes scientifiques des instruments existants de la CMS et le Conseil scientifique de la CMS ont une expertise scientifique et technique à laquelle la région peut avoir recours pour appuyer l'application du présent Mémorandum d'accord ;

*Notant aussi* que les communautés côtières de la région et les communautés vivant sur le rivage des eaux intérieures attachent de la valeur aux lamantins et aux petits cétacés comme faisant partie de leur patrimoine culturel et reconnaissent que ces espèces sont des composantes significatives de la biodiversité de la région en raison de leur valeur particulière dans les domaines écologique, économique, scientifique, éducatif et touristique ;

*Reconnaissant* la responsabilité commune des Etats de l'aire de répartition, comprenant toutes les agences gouvernementales concernées par l'environnement, la pêche, les industries extractives et de développement, des organisations intergouvernementales, le secteur non gouvernemental, le secteur privé, comprenant des sociétés pétrolières et minières, les industries halieutiques et de l'aquaculture et les tours opérateurs, pour travailler avec les communautés locales afin d'accomplir et de maintenir un état de conservation favorable pour les lamantins et les petits cétacés de la région et leurs habitats ;

*Confirmant* que les signataires ont la responsabilité première d'appliquer ce Mémorandum d'accord ;

DECIDENT de travailler étroitement ensemble dans la région et de promouvoir la coopération, de créer des moyens d'action et d'assurer des actions coordonnées dans toute la région pour accomplir et maintenir un état de conservation favorable pour les lamantins et les petits cétacés et leurs habitats, et pour sauvegarder les valeurs associées de ces espèces pour les peuples de la région. A cette fin et dans un esprit de compréhension et de coopération mutuelle, les signataires témoignent de leur conviction que leurs gouvernements vont, individuellement ou collectivement:

1. Prendre en tant qu'Etats de l'aire de répartition des mesures pour les espèces respectives pour conserver les lamantins et les petits cétacés et protéger pleinement les espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS qui se trouvent dans la région.
2. Envisager, selon le cas, de ratifier ou d'adhérer aux instruments internationaux relatifs à la biodiversité qui complètent l'intention du présent Mémoire d'accord comprenant en particulier la CMS, afin d'accroître la protection juridique des lamantins et des petits cétacés de la région.
3. Formuler ou mettre à jour, selon le cas, une législation et l'appliquer pour assurer la conservation des lamantins et des petits cétacés de la région.
4. Mettre en œuvre, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires et lorsqu'il s'agit d'un Etat de l'aire de répartition de l'espèce en question, les dispositions des Plans d'action joints en annexe au présent Mémoire d'accord comme base pour la conservation des populations de lamantins et de petits cétacés dans la région.
5. Faciliter l'échange rapide de renseignements scientifiques, techniques et juridiques nécessaires pour coordonner les mesures de conservation, et coopérer avec des experts reconnus et des organisations collaboratrices afin de faciliter les travaux relatifs aux Plans d'action.
6. Evaluer l'application du présent Mémoire d'accord, y compris les Plans d'action, lors de réunions régulières auxquelles participeront les représentants de chacun des signataires et des personnes ou organisations techniquement qualifiées en matière de conservation des lamantins et des petits cétacés. Dans le cas échéant, de telles réunions peuvent avoir lieu en marge d'autres événements, tels que des réunions de la Conférence des parties de la CMS.
7. Désigner une autorité compétente pour agir en qualité de point focal pour la communication entre les signataires et pour la mise en œuvre des activités au titre du présent Mémoire d'accord, et communiquer au Secrétariat les coordonnées de cette autorité ainsi que tout changement survenant par la suite.
8. Fournir régulièrement au Secrétariat un rapport sur l'application du présent Mémoire d'accord dont la périodicité et la forme de présentation seront déterminées à la première réunion des signataires. Le Secrétariat transmettra à chacun des signataires, des non signataires et à toute organisation collaboratrice l'intégralité des rapports reçus ainsi qu'un rapport d'ensemble qu'il compilera en fonction des renseignements dont il disposera.
9. Convenir lors de chaque réunion des signataires :
  - (a) d'un budget pour couvrir les dépenses nécessaires pour le fonctionnement du secrétariat et pour les activités mises en oeuvre dans le cadre de ce mémorandum d'accord et pour assister les signataires dans l'accomplissement de leurs responsabilités; et
  - (b) des mécanismes pour la mise à disposition et l'utilisation du budget.

Autres conditions d'accord

10. Le présent Mémoire d'accord est établi conformément au paragraphe 4 de l'Article IV de la CMS et n'est pas juridiquement contraignant.
11. Les Plans d'action annexés au présent Mémoire d'accord en font partie intégrante.
12. Chaque signataire appliquera, selon le cas, le Mémoire d'accord dans la région en ce qui concerne :
  - (a) ses ressortissants et ses bateaux ; et
  - (b) les zones maritimes, les eaux intérieures et les zones terrestres relevant de sa juridiction.
13. Le présent Mémoire d'accord est ouvert à la signature des Etats de l'aire de répartition et entrera en vigueur lorsque sept signatures y auront été apposées. Il entrera en vigueur pour chaque signataire ultérieur à la date de la signature.
14. Le présent Mémoire d'accord restera ouvert à la signature indéfiniment et restera en vigueur indéfiniment sous réserve du droit de chaque signataire de mettre fin à sa participation par une note écrite avec un an de préavis à tous les autres signataires.
15. Le présent Mémoire d'accord peut être amendé par consensus à une réunion des signataires. Les Plans d'action peuvent être amendés par une majorité de deux tiers des Etats de l'aire de répartition lors d'une réunion des signataires. Dans le cas échéant, les signataires envisageront de modifier le présent Mémoire d'accord pour le rendre juridiquement contraignant et pour inclure d'autres espèces.
16. Rien dans le présent Mémoire d'accord n'interdit aux signataires d'appliquer des mesures plus strictes que celles spécifiées dans les Plans d'action, en conformité avec la juridiction internationale.
17. Les textes originaux du présent Mémoire d'accord en anglais et en français seront déposés auprès du Secrétariat de la CMS qui agira en tant que dépositaire. En cas de divergences, la version anglaise fera foi. Des traductions officielles du texte en arabe, portugais et espagnol seront fournies.
18. Le Secrétariat de la CMS assurera les fonctions de secrétariat du présent Mémoire d'accord. Il peut faire appel aux services de toute organisation compétente pour faciliter la coordination du présent Mémoire d'accord. Les signataires envisageront, lors de leur première réunion, les autres mécanismes requis afin de fournir un avis technique et des services de secrétariat pour soutenir l'application du présent Mémoire d'accord.

## Plan d'Action pour la conservation du lamantin d'Afrique

(Annexe I du Mémoire d'Accord sur la conservation  
des lamantins et des petits cétacés d'Afrique occidentale et de Macaronésie)

### OBJECTIF

**AMELIORER DE MANIERE SIGNIFICATIVE L'ETAT DE CONSERVATION DU LAMANTIN D'AFRIQUE  
DANS SON AIRE DE REPARTITION PAR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE POLITIQUE  
STRATEGIQUE, DE RECHERCHE, DE CONSERVATION ET DE SENSIBILISATION**

### Introduction

#### Lamantins et dugongs

Le lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*) est un membre de la famille des Trichechidae, qui appartient à l'ordre des siréniens (ou vaches marines). Les autres membres de l'ordre des siréniens sont le dugong (*Dugong dugon*) et deux autres lamantins, le lamantin de l'Amazone (*Trichechus inunguis*) et le lamantin des Caraïbes (*Trichechus manatus*). Il y a deux sous-espèces de lamantin des Caraïbes : le lamantin de Floride (*T. m. latirostris*) et le lamantin des Antilles (*T. m. manatus*). Les lamantins et les dugongs sont de grands mammifères aquatiques et herbivores. On trouve les lamantins dans les eaux côtières et dans les eaux intérieures des deux côtés de l'océan Atlantique ; le dugong étant plus strictement marin, on le trouve dans les eaux côtières de la partie occidentale de l'océan Indien aux eaux du Pacifique en Asie et en Australasie. Un autre sirénien, la rhytine de Steller (*Hydrodamalis gigas*), vivait dans les eaux plus froides du Pacifique Nord mais a été chassé jusqu'à l'extinction il y a quelques 200 ans. Les trois lamantins et le dugong sont classés comme vulnérables dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces en danger de la faune et de la flore sauvages (CITES) et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

#### Lamantin d'Afrique

Le lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*) est un grand mammifère aquatique que l'on trouve sur les côtes et dans les zones humides intérieures d'Afrique de l'Ouest entre la Mauritanie et l'Angola et à l'intérieur des terres jusqu'au Mali, Niger et Tchad. Il vit dans des habitats côtiers et dans les estuaires, dans des lagunes côtières et dans les parties basses de la plupart des systèmes fluviaux à partir du fleuve Sénégal en Mauritanie/Sénégal jusqu'au fleuve Longa en Angola. Il se trouve également dans les parties moyennes et supérieures de plusieurs fleuves de cette région, notamment les fleuves Sénégal et Niger. Dans le fleuve Niger, il remonte loin dans les terres au Niger et au Mali jusqu'en Guinée du Nord et vers l'Est au Cameroun et au Tchad par le fleuve Bénoué.

Le lamantin d'Afrique est le moins étudié de tous les siréniens et sa situation dans la plus grande partie de son aire de répartition n'est que peu connue. Cependant, malgré un manque général de renseignements on a de plus en plus la preuve que l'espèce décline, principalement en raison de la perte de l'habitat, des captures accidentelles dans les filets de pêche et de la chasse. Il n'y a actuellement aucun mécanisme officiel régional pour la conservation du lamantin d'Afrique ; les législations et les coutumes nationales et locales dans de nombreux Etats de l'aire de répartition ne s'occupent pas d'une manière adéquate des besoins de conservation de l'espèce. Des efforts ont été faits par les gouvernements et

la société civile de la région en faveur de la conservation de l'espèce, mais même dans les pays où il est protégé par une loi nationale, elle n'est pas correctement appliquée.

Les pressions sur le lamantin, espèce vulnérable et inoffensive, sont nombreuses et les populations de lamantins dans leur aire de répartition sont menacées par la capture dans les filets de pêche, la chasse, le commerce, les modifications de son habitat (dont la coupe des mangroves) et les travaux d'aménagement tels que les barrages. Les trois principales menaces sont :

- Perte de l'habitat en raison à la fois du changement climatique et de la pression humaine.
- Capture accidentelle dans des filets de pêche.
- Activités de chasse traditionnelle et de braconnage commercial.

Ces principales menaces sont aggravées par des pressions croissantes sur les ressources naturelles dues principalement à la croissance numérique de la population humaine et à l'utilisation et au développement des zones humides qui en découlent, ainsi qu'à l'utilisation croissante de nouvelles technologies. Ainsi, les activités de pêche dans la région augmentent généralement avec la demande de protéines tandis que de nouveaux filets plus efficaces remplacent les méthodes plus traditionnelles.

## Distribution et déplacements de l'espèce

### Distribution du lamantin d'Afrique

Le lamantin d'Afrique est présent dans une grande variété de zones humides et d'écosystèmes côtiers du fleuve Sénégal à la frontière Sénégal/Mauritanie jusqu'au fleuve Longa en Angola, sa limite méridionale supposée<sup>1</sup>. Il vit dans les parties moyennes et inférieures des fleuves qui se trouvent dans cette section de la côte atlantique<sup>2</sup>. On le trouve également dans des plaines adjacentes inondées à certaines saisons, des forêts inondables, des lacs et des eaux côtières basses ainsi qu'autour de quelques archipels et îles peu éloignées. On ne le trouve pas dans les eaux marines profondes et il n'a pas atteint les Etats insulaires du large tels que le Cap Vert, bien que l'espèce soit relativement nombreuse dans l'archipel des Bijagós de la Guinée-Bissau. Il y a des populations isolées à des distances considérables en amont de beaucoup de fleuves de la région, dont le Niger, le Bénoué, l'Oubangui et le Chari. On a signalé des observations faites jusqu'à 2 000km à l'intérieur des terres. Ses habitats côtiers préférés sont les eaux des estuaires non troublées, les lagunes côtières et les estuaires des fleuves, mais à l'intérieur des terres il préfère les zones humides extensives avec des lacs et des plaines inondables.

### Déplacements du lamantin d'Afrique

Le lamantin d'Afrique est largement réparti en Afrique occidentale et a occupé historiquement presque toutes les zones humides à sa portée qui fournissaient des ressources alimentaires appropriées et d'autres conditions nécessaires à sa survie. Bien qu'il ait été éliminé dans certaines zones, il est encore largement réparti et se déplace régulièrement d'un pays à l'autre dans des fleuves et sur la côte. Certains déplacements sont réguliers et saisonniers, mais dans l'ensemble, le lamantin est plus clairsemé que réellement migrateur. Sur cette large aire de répartition il s'accorde des déplacements saisonniers selon les modifications du niveau des eaux, leur salinité et les accès à la nourriture.

<sup>1</sup> Dodman, T., Ndiaye, M.D.D. & Sarr, K. (eds.) 2007. Conservation Strategy for the West African Manatee. Wetlands International, Dakar, Senegal / UNEP-Abidjan Convention, Nairobi.

<sup>2</sup> Powell J.A. 1996. The Distribution and Biology of the West African Manatee (*Trichechus senegalensis* Link,1795).United Nations Environmental Program, Regional Seas Program, Oceans and Coastal Areas, Nairobi, Kenya. 68p.



Les principaux facteurs affectant les déplacements dans le fleuve Gambie sont les courants, la variation de la salinité et les modifications du niveau des eaux<sup>3</sup>. Les lamantins ne peuvent pas vivre dans certaines sections des fleuves pendant la saison des pluies quand les courants sont trop forts. Par conséquent, pendant la saison des pluies, on les trouve plutôt dans la partie inférieure du fleuve Gambie et pendant la saison sèche, dans les sections moyennes du fleuve. Les lamantins peuvent se déplacer dans le cours principal du fleuve Niger entre le Mali, le Niger et le Nigeria, mais ces mouvements deviennent impossibles lorsque le cours des fleuves est bloqué par des barrages. Au Sénégal, les lamantins se déplaçaient régulièrement entre le lac de Guiers et le fleuve Sénégal, préférant le lac pendant la saison des pluies<sup>4</sup>, mais ces déplacements ont été interrompus par la construction d'un barrage.

Des déplacements en amont et en aval des fleuves ainsi qu'entre les fleuves et les zones humides riveraines communicantes, telles que les lacs et les plaines inondables, ont été mentionnés dans plusieurs Etats de l'aire de répartition et sont généralement associés à la saison des pluies, au courant des fleuves et à la disponibilité en nourriture. Les lamantins se déplacent en amont et en aval du fleuve Sénégal et parfois se font piéger lorsque les affluents se transforment en mares pendant la saison sèche<sup>5</sup>.

Les lamantins des habitats plus stables des lagunes côtières ont tendance à être plus sédentaires. Les lamantins étudiés dans les lagunes côtières de Côte d'Ivoire restent généralement dans un rayon de 10km, bien qu'il y ait parfois des déplacements occasionnels entre des systèmes fluviaux. Il ne semble pas qu'il y ait régulièrement des migrations côtières saisonnières entre les pays, mais il y a certainement des déplacements.

Un aperçu de la répartition et de la situation par pays figure à l'Annexe 1 qui souligne également les principaux déplacements des lamantins, notamment entre pays.

Il n'y a aucune preuve de l'existence du lamantin d'Afrique au Burkina Faso, bien qu'il soit possible qu'il y en ait dans des affluents des fleuves Niger et Volta. En conclusion, le lamantin est faiblement réparti dans les pays suivants : Mauritanie, Togo, Guinée équatoriale et Tchad, tandis que dans la plupart des autres Etats de l'aire de répartition il est assez répandu dans des zones humides qui lui conviennent, notamment le long de la côte et dans les parties inférieures des principaux fleuves.

### Statut de l'espèce

Etant donné la répartition très étendue de ses habitats dans diverses zones humides côtières et à l'intérieur des terres, il n'est pas surprenant que l'état de la conservation du lamantin d'Afrique varie sur cette vaste aire de répartition. L'ensemble de cette aire ne semble pas avoir diminué significativement depuis les premières évaluations, bien qu'ils semblent être absents du bassin du Chari au Tchad où on en avait observés précédemment<sup>6</sup>. Cependant, dans la majorité des Etats de l'aire de répartition, l'espèce est en déclin (voir Annexe 1 pour plus de précisions).

Un changement notoire de la situation au cours de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle est dû à la fragmentation des populations par la construction de barrages et autres installations. Alors que les principaux barrages comme l'Akosombo au Ghana et le Kainji au Nigeria peuvent créer de nouvelles zones d'habitat favorable aux lamantins, ils peuvent également conduire à un isolement génétique des populations et empêcher les déplacements dans les cours d'eau traditionnels. Dans de nombreuses zones, leur nombre a décliné et plusieurs sous-populations localisées ont été décimées. De tels déclinés sont principalement attribués à

<sup>3</sup> Powell, J.A. 1985. Manatees in the Gambia River Basin and potential impact of the Balingho antisalt dam with notes on Cote d'Ivoire, West Africa. Institute for Marine Studies, University of Washington. 57pp.

<sup>4</sup> Bessac, H. & Villiers, A. 1948. Le lamantin du Sénégal. La Nature 3158:188-189.

<sup>5</sup> Noé Conservation - Océanium. 2006. Sauvetage et suivi des lamantins (*Trichechus senegalensis*) au Sénégal. Contribution à la mise en oeuvre du Plan Sous-Régional d'Action pour la conservation et la gestion des populations des lamantins. Rapport sauvetage lamantin. In: PRCM. Regional Coastal and Marine Conservation Programme for West Africa. Annual Report 2006.

<sup>6</sup> Salkind, J.H. 1998. Etude sur les lamantins au Tchad. In: Revue Scientifique du Tchad Vol. 5 No.1:41-49.



la chasse, à la capture accidentelle dans des filets de pêche et aux modifications de l'habitat. Comme pour d'autres mammifères aquatiques, il est très difficile d'estimer la taille de la population et il y a eu peu d'essais de quantification des populations en Afrique occidentale. Cependant, il est de plus en plus évident qu'elles tendent à décliner.

Au niveau international, le lamantin d'Afrique figure dans la catégorie « Vulnérable » sur la Liste rouge des espèces en danger de l'UICN depuis 1986<sup>7</sup>. Il a été inscrit à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces en danger de la faune et de la flore (CITES) le 1<sup>er</sup> juillet 1975<sup>8</sup>, et à l'Annexe II de la CMS à la 7<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP7) en septembre 2002.

Au niveau national, le lamantin d'Afrique bénéficie d'une certaine forme de protection juridique dans tous les pays de son aire de répartition<sup>1</sup>, bien que le type de législation varie selon les pays. Cependant, en réalité, dans la plus grande partie de son aire de répartition, on ne dispose que de ressources limitées pour appliquer ou mettre en vigueur les lois et autres instruments juridiques. Certaines mesures de protection sont probablement mieux assurées dans les diverses zones protégées où vit l'espèce.

### Valeurs, connaissances traditionnelles et coutumes

Le lamantin d'Afrique a une importante valeur en Afrique occidentale aux niveaux écologique, économique et culturel et, en tant que tel, il est apprécié dans bien des endroits pour ces diverses raisons. Cependant, comme certaines traditions s'érodent et comme les menaces s'accroissent avec la modernisation, l'accroissement de la population humaine et la transformation de l'habitat, une appréciation plus large de l'intérêt du lamantin est donc nécessaire. Ses principales valeurs sont :

#### Valeur écologique

En tant qu'herbivore, le lamantin contribue à un contrôle de la croissance des plantes dans les fleuves et autres cours d'eau, par exemple il débarrasse les canaux d'une végétation surabondante<sup>9</sup>. Il a été également proposé comme forme de contrôle biologique contre la prolifération de la jacinthe d'eau dans les fleuves et les rivières d'Afrique de l'Ouest, et ce rôle potentiel a été envisagé au Niger<sup>10</sup>, bien que cette plante aquatique ne semble pas être l'un des mets préférés du lamantin d'Afrique. A certains endroits, il peut y avoir une relation positive entre la présence de lamantins et une augmentation de la productivité des pêcheries en raison de l'enrichissement de l'eau par les excréments des lamantins<sup>10</sup>. Il est certain que les lamantins sont des habitants bien établis de différents types de zones humides en Afrique occidentale et il ne fait aucun doute qu'ils font partie intégrante des écosystèmes où ils vivent.

#### Valeur économique

Pendant longtemps le lamantin a eu une valeur économique pour sa viande et autres produits, notamment pour les parties utilisées dans la médecine traditionnelle. La viande du lamantin est très prisée en Afrique occidentale et représente également une forte valeur culturelle, ce qui a conduit à de nombreux endroits à la surchasse, avec un déclin des populations au sein de leur aire de répartition. La viande et l'huile font aussi l'objet d'un commerce illégal, le trafic ayant lieu par exemple entre le Tchad et le Cameroun. En Côte d'Ivoire, un lamantin fraîchement tué vaut entre 150 000 et 170 000 francs CFA (environ 250€). La viande est vendue par portions de 400g à environ 4 550 à 5 000 francs CFA

<sup>7</sup> IUCN 2007. *2007 Red List of Threatened Species*. <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>

<sup>8</sup> UNEP-WCMC. 10 August, 2008. UNEP-WCMC Species Database: CITES-Listed Species

<sup>9</sup> Lowe, R.G. 1992. Book Review: Nigeria's Threatened Environment - a National Profile. NEST. *Niger. Flid.* 57:75-78.

<sup>10</sup> Ciofolo, I. & Sadou, I. 1996. Le Lamantin du Niger (*Trichechus senegalensis*). Technical report 7 CACP/MIR/O82. Ministère des Finances et du Plan. Union Européenne. Genève. 48pp.

(environ 7,5€)<sup>11</sup>. Dans certaines parties du Nigeria un lamantin mâle peut être échangé pour un bateau de 10m de long et un moteur de hors-bord. En Guinée-Bissau une paire de lamantins a été vendue à un aquarium japonais en 1997 et les lamantins sont même offerts à la vente sur le net dans ce pays, en tant qu'animaux vivants. C'est donc une espèce de grande valeur pour la consommation locale et pour la vente commerciale.

### Valeur culturelle, connaissances traditionnelles et coutumes

Le lamantin d'Afrique est très respecté et vénéré dans bien des cultures et traditions au sein de son aire de répartition. C'est un totem emblématique pour les Mandés au Niger, dont le nom est même dérivé de 'manatee' (*ma* étant 'lamantin' et *ndé* signifiant 'fils de'). Pour les Diolas et Mandingues en Casamance, Sénégal, il est interdit d'attaquer ce mammifère inoffensif. Dans certains villages du Congo le lamantin est connu sous le nom de 'Mami Watta' et on croit qu'il est un esprit des ancêtres vivant dans les lagunes, son apparence mythique étant celle d'une sirène<sup>12</sup>. La ressemblance morphologique entre la femme et le lamantin femelle appelle la vénération, le respect et l'interdiction. Traditionnellement, les Peuls croient que l'ancêtre du lamantin est une femme peule qui s'est transformée en lamantin en prenant un bain dans la rivière<sup>4</sup>. En Guinée, le lamantin marque l'imagination collective des populations de Bagas et de Soussous de la région de Dubreka et de Sangareya, les pêcheurs et les chasseurs autour du lac Togo placent des crânes et autres ossements dans des lieux de culte spéciaux auxquelles ils rendent visite avant la chasse. Dans certains pays la chasse au lamantin fait partie de rites locaux et de pratiques traditionnelles bien ancrés. Par exemple, au Niger, tuer un lamantin est un acte de prestige parmi les populations de Sorkos.

La capture d'un lamantin, qui est un grand animal, est invariablement très prisée par les pêcheurs locaux. La viande est considérée comme délicieuse, alors que beaucoup d'autres parties de l'animal sont utilisées pour la consommation et la médecine traditionnelle, notamment l'huile, la peau et les os. Dans la plupart des zones de son aire de répartition, le lamantin d'Afrique présente un intérêt thérapeutique mythique pour divers groupes ethniques. Au Mali, diverses parties de son corps ont des usages différents dans la médecine traditionnelle, telles que l'huile pour traiter l'anémie et les infections de l'oreille, les os pour traiter les rhumatismes et l'épilepsie, et les organes sexuels pour traiter l'impuissance et la stérilité<sup>13</sup>. Dans certains groupes ethniques, le lamantin est apprécié pour ses attributs magiques connus seulement des guérisseurs traditionnels.

Les membres des communautés de pêcheurs connaissent tout particulièrement les habitudes des lamantins, y compris leur apparition saisonnière, leurs besoins en eau douce et en plans d'eau plus profonds comme refuge ainsi que leur comportement en matière de reproduction qui peut entraîner les animaux à se réunir et à manquer de vigilance. Les communautés de pêcheurs ont utilisé ces connaissances dans leur chasse au lamantin, et dans la région, il y a des chasseurs spécialisés dans cette chasse qui mettent à profit l'expérience acquise et la tradition dans leurs techniques de chasse. La chasse traditionnelle pour la consommation locale peut avoir été tout à fait durable, mais maintenant les lamantins sont confrontés à de nombreuses menaces supplémentaires, alors que la demande des centres urbains fournit des débouchés au commerce de la viande et autres produits.

Dans certaines zones le lamantin est perçu comme un animal perturbateur en raison des accidents qui peuvent se produire avec des pirogues et de son habitude de se nourrir de temps à autres dans les champs de riz inondés. Certaines communautés riveraines tiennent les lamantins pour responsables de la disparition de prises dans les filets de pêche. De telles

<sup>11</sup> Kouadio, A. 2007. Côte d'Ivoire / Cote d'Ivoire. In: Dodman, T., Ndiaye, M.D.D. & Sarr, K. (eds.) 2007. Conservation Strategy for the West African Manatee. Wetlands International, Dakar, Senegal / UNEP-Abidjan Convention, Nairobi.

<sup>12</sup> Akoi, K. 1994. Une enquête préliminaire sur les lamantins dans les eaux de la Réserve de la Conkouati au sud du Congo. Canopée 4:10.

<sup>13</sup> Kone, B. & Diallo, M. 2002. Rapport d'étude sur le lamantin au Mali (*Trichechus senegalensis*). Initiatives du Bassin du Fleuve Niger. Wetlands International, Sévaré.

aventures peuvent conduire à un ressentiment envers les lamantins, et certaines communautés locales interviewées en Guinée souhaitaient que les lamantins disparaissent de leurs eaux<sup>14</sup>.

Dans l'ensemble, le respect pour les lamantins est répandu dans la région. Si, dans certaines zones, ce respect empêche la capture intentionnelle et la consommation de lamantin, dans d'autres zones, il est tenu pour une prise symbolique et importante qui peut jouer un rôle central dans les cérémonies ou les célébrations locales. La viande et les parties du corps de l'animal sont largement considérées comme des produits de grande valeur. Cependant, les cultures traditionnelles s'érodent dans de nombreuses régions et le respect envers les lamantins a besoin d'être restauré.

### **Opportunités de création de ressources par le tourisme**

Depuis longtemps le lamantin a été apprécié pour sa viande et autres produits, mais peut-il aussi avoir une valeur économique comme animal vivant ? Certainement, il y a des possibilités intéressantes pour l'écotourisme et de nombreux visiteurs de la région aimeraient voir des lamantins. Par exemple à l'autre côté de l'Atlantique, le lamantin de Floride est très populaire et attire des visiteurs nationaux et internationaux. Une difficulté pour l'écotourisme lié au lamantin d'Afrique est la grande turbidité de la plupart des zones humides de son aire de répartition. Les fleuves et les estuaires boueux d'Afrique de l'Ouest rendent extrêmement difficile l'observation des lamantins et dans les meilleures conditions on ne peut voir que le nez ou le dos de l'animal lorsqu'il fait surface de temps en temps pour respirer. En outre, comme les lamantins sont intensément chassés en Afrique occidentale, ils sont généralement prudents et ont tendance à éviter autant que possible l'homme .

Néanmoins, il est possible de générer des revenus par des activités touristiques, et même des observations occasionnelles peuvent encourager les visiteurs à prolonger leur séjour dans certaines régions. En réalité, les lamantins seraient considérés comme une partie de l'attraction générale d'une région car dans la plupart des sites où ils vivent il y a d'autres éléments de la vie sauvage, sans parler de la beauté et de l'intérêt de ces sites. Des sites tels que le delta du Sine-Saloum au Sénégal, le Parc national Orango en Guinée-Bissau, la lagune N'gni Fresco en Côte d'Ivoire, le lac Pandam au Nigeria, la lagune Conkouati au Congo, les lagunes côtières du Gabon et les sites privilégiés le long du fleuve Cuanza en Angola, sont riches de promesses pour le développement d'initiatives d'écotourisme autour du lamantin.

### **Menaces**

#### Menaces naturelles

Les principales menaces naturelles pour les lamantins sont les conséquences de la sécheresse et du changement climatique. Il y a de nombreuses observations de lamantins échoués dans des mares des affluents du fleuve Sénégal qui s'assèchent, notamment dans la zone de Matam. Des lamantins ont été observés échoués dans d'autres lacs et zones humides de la région, notamment pendant les longues périodes de sécheresse des années 1980. De très importants dépôts de sable dans les affluents du fleuve Niger peuvent aussi conduire à la fragmentation et à l'isolement des populations. A Sangaréyah, sur la côte de Guinée, neuf lamantins se sont échoués sur les rives après des fluctuations du niveau des eaux en 2004. Les populations côtières de lamantins peuvent aussi s'isoler dans les lagunes dont les issues vers la mer sont fermées. Le changement climatique actuel peut fort bien entraîner l'assèchement des zones humides sahéliennes comme provoquer la disparition des franges humides côtières du fait de l'élévation du niveau des eaux. Cependant, le lamantin devrait survivre à ces changements étant donné son adaptabilité et sa tolérance aux différents environnements aquatiques. Même si ce n'est pas une menace en soi, le

<sup>14</sup> PRCM. 2005. Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest. Rapport Annuel 2005.

lamantin d'Afrique est aussi vulnérable du fait de son faible taux de reproduction : la gestation dure treize mois, et un petit ne naît que tous les deux ou trois ans.

### Modifications de l'habitat, aménagements hydrauliques et isolement génétique

Les lamantins sont capables de tolérer la présence d'humains et ont vécu près de l'homme depuis des milliers d'années. Cependant, certains développements récents menacent les lamantins d'Afrique occidentale, notamment la conversion des vastes étendues de zones humides pour d'autres usages, généralement pour la construction de bâtiments ou pour des aménagements agricoles. La pollution est une autre menace qui vient des centres urbains sous la forme d'égouts, de déchets agricoles et notamment de l'industrie pétrolière. Certaines régions du delta du Niger, par exemple, peuvent devenir extrêmement dégradées par des rejets d'hydrocarbures. La pollution des lagunes côtières peut conduire à l'eutrophisation, ce qui retentit sur toute la vie aquatique. La destruction des mangroves est une menace dans les zones côtières car elle entraîne une perte de l'habitat et une réduction des disponibilités en nourriture.

La construction de barrages et autres ouvrages hydrauliques est une menace spécifique pour les lamantins, notamment à cause des constructions qui traversent totalement les principaux fleuves. Il y a de nombreux barrages en Afrique occidentale, certains relativement petits qui contrôlent le flux des lacs ou des zones irriguées, par exemple les développements hydrologiques dans les zones humides du delta du Sénégal et du lac de Guiers. Il y a des barrages anti-sel dans les zones humides côtières de Guinée-Bissau et d'autres pays où le riz est cultivé derrière les mangroves<sup>15</sup>. Il y a aussi de grands barrages sur les principaux fleuves de la région et leurs affluents, tels que le Kainji au Nigeria, le Diama dans la partie inférieure du fleuve Sénégal et les barrages de Selingué et Markala du fleuve Niger au Mali. D'autres barrages planifiés dans le bassin du Niger comprennent le Fomi en Guinée et le Talo et le Djenné sur le fleuve Bani au Mali. Les barrages peuvent avoir un impact à la fois positif et négatif sur les lamantins. Certains réservoirs ou lacs créés derrière les barrages peuvent fournir d'excellents habitats pour les lamantins, tels que le lac Volta au Ghana, formé par le barrage d'Akosombo. Cependant, la menace-clé posée par de tels aménagements est l'isolement génétique des populations étant donné que les lamantins perdent la possibilité de se déplacer entre les différentes parties des fleuves et de leurs affluents. Ceci peut conduire à des extinctions locales car les petites populations isolées disparaissent. Les conséquences possibles de la consanguinité ne sont pas bien connues.

Les lamantins peuvent être tués dans les turbines ou les portes de contrôle des barrages. On en a observé certains cas à Kainji au Nigeria<sup>2</sup>. On a également fait état de lamantins pris dans des portes d'écluses de barrages, par exemple dans le delta du fleuve Sénégal alors qu'en Guinée la construction du barrage et du port de ferry à Fatala a eu une incidence néfaste sur la présence et les déplacements des lamantins dans l'estuaire du Fatala. La construction d'un barrage dans la partie supérieure de Division Bank à Sami Wharf Town en Gambie vers 1993 aurait causé la mort de nombreux lamantins.

### Chasse, capture et utilisation des lamantins

Dans l'ensemble de leur aire de répartition, lorsque les lamantins sont assez communs, ils tendent à être chassés, quelquefois par des chasseurs de lamantin spécialisés comme dans l'archipel des Bijagós en Guinée-Bissau, ou par des pêcheurs plus opportunistes pour compléter leur activité de pêche principale. Les harpons sont les armes les plus communément utilisées pour chasser les lamantins, tandis que dans certaines régions des plateformes sont construites pour les chasseurs généralement près des sites de nourrissage les plus fréquentés, ou près des sources d'eau douce dans les zones saumâtres/marines<sup>2</sup>.

<sup>15</sup> Bos, D., Grigoras, I. & Ndiaye, A. 2006. Land cover and avian biodiversity in rice fields and mangroves of West Africa. A&W-report 824. Altenburg & Wymenga, ecological research, Veenwouden / Wetlands International, Dakar.

Des pièges variés sont utilisés dans différents pays qui sont généralement amorcés, ainsi que des filets spéciaux pour lamantins, de grands crochets et même du poison.

Dans de nombreux pays, la chasse a réduit la taille des populations. Même si elle est peu pratiquée, la chasse est une menace réelle pour l'animal étant donné son faible taux de reproduction. Malgré les progrès accomplis pour décourager la chasse dans certains pays (comme le Cameroun), les produits issus du lamantin sont encore très convoités. La chasse non réglementée et non durable est largement considérée comme la principale menace à la survie des populations de lamantins dans son aire de répartition.

En de rares occasions les lamantins sont capturés vivants pour les zoos ou pour des collections d'animaux sauvages. Des captures ont eu lieu récemment en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire.

### Mort et captures accidentelles

Aujourd'hui, la capture accidentelle dans des filets de pêche est une des principales menaces envers le lamantin d'Afrique. Comme la pêche a augmenté et que l'usage de filets solides en fibres synthétiques est plus fréquent, la capture accidentelle de lamantins a également augmenté. Le fait de tendre des filets en travers des fleuves, des rivières et des criques, de rive à rive, est particulièrement dangereux pour les lamantins. Dans la plupart des cas, les lamantins capturés sont consommés localement et traités comme un bonus supplémentaire à la prise de poissons, bien que parfois les prises soient rapportées aux autorités compétentes. Quelquefois, les lamantins sont également pris dans les barrages de pêche en Côte d'Ivoire<sup>16</sup>. En Guinée, les communautés locales de Dôbiret (zone de Boffa) ont fait état de cinq lamantins pris dans des filets de pêche en 2004, alors qu'à Sangaréyah, 34 avaient été capturés.

Au Sénégal et en Sierra Leone, des lamantins ont été capturés dans des filets de pêche tendus pour des requins. Ils sont aussi victimes de la pêche industrielle où ils finissent dans les chaluts ou autres filets<sup>17,18</sup>.

Il n'y a aucune estimation des effets des matériaux modernes de pêche sur les lamantins, mais leur capture accidentelle dans des filets de pêche était la menace la plus fréquemment rapportée dans son aire de répartition lors d'enquêtes effectuées pour la préparation de la stratégie de la conservation de l'espèce<sup>1</sup>.

<sup>16</sup> Akoi, K. 1992. Education et sensibilisation des populations pour la conservation du lamantin ouest africain (*Trichechus senegalensis*) en Côte d'Ivoire. Wildlife Conservation Society, 31pp.

<sup>17</sup> Cadenat, J. 1957. Observations de cétacés, siréniens, chéloniens et sauriens en 1955-1956. Bulletin de l'IFAN 19A:1358-1383.

<sup>18</sup> Reeves, R.R., Tuboku-Metzger, D. & Kapindi, R.A. 1988. Distribution and exploitation of manatees in Sierra Leone. Oryx 22:75-84.



*Thèmes, objectifs et résultats escomptés*

Objectifs	Résultats escomptés
<b>Thème 1 : Législation et politique</b>	
<b>Objectif 1 : Améliorer les politiques et la législation pour la protection des lamantins et renforcer leur application</b>	<p>1.1 <i>Des politiques efficaces sont établies pour la conservation des lamantins aux échelons régional et national et des mécanismes sont en place pour leur application dans tous les Etats de l'aire de répartition</i></p> <p>1.2 <i>Des cadres législatifs efficaces sont établis pour la conservation des lamantins dans tous les Etats de l'aire de répartition</i></p> <p>1.3 <i>Les politiques et la législation relatives à la conservation des lamantins sont largement adoptées et bien connues des parties prenantes</i></p> <p>1.4 <i>Large application de la législation relative à la conservation des lamantins</i></p>
<b>Thème 2 : Recherche appliquée, suivi et réseaux d'échanges</b>	
<b>Objectif 2 : Améliorer la compréhension du lamantin d'Afrique et utiliser l'information pour la gestion de leur conservation</b>	<p>2.1 <i>Améliorer la connaissance du lamantin d'Afrique grâce à des initiatives de recherche nationales et régionales</i></p> <p>2.2 <i>Des mécanismes efficaces de gestion et de conservation sont établis pour le lamantin d'Afrique</i></p> <p>2.3 <i>Etablissement d'un réseau régional concernant les lamantins renforcé par un développement de la capacité d'intervenir et des initiatives d'échange</i></p>
<b>Thème 3 : Conservation, y compris restauration et sauvegarde des habitats des lamantins</b>	
<b>Objectif 3 : Réduire la pression sur le lamantin d'Afrique par la restauration et la sauvegarde de ses habitats</b>	<p>3.1 <i>Désignation de sites fournissant des habitats clés pour les lamantins en tant que sanctuaires, grâce à des initiatives nationales et régionales</i></p> <p>3.2 <i>Réhabilitation des habitats du lamantin d'Afrique</i></p> <p>3.3 <i>Réduction de l'exploitation et de la capture des lamantins d'Afrique</i></p>
<b>Thème 4 : Sensibilisation &amp; éducation / Information, éducation &amp; communication</b>	
<b>Objectif 4 : Promouvoir une bonne connaissance du lamantin d'Afrique et de ses valeurs écologique et culturelle par une communication, une éducation et une sensibilisation du public ciblées</b>	<p>4.1 <i>Des matériels d'éducation et de sensibilisation relatifs aux lamantins, notamment à leur valeur et aux menaces, sont mis au point et largement utilisés</i></p> <p>4.2 <i>Des attitudes et des mesures favorables à la conservation des lamantins sont encouragées grâce à des campagnes de sensibilisation</i></p> <p>4.3 <i>La conservation des lamantins est intégrée dans les programmes existant de communication, d'éducation et de sensibilisation</i></p>



**Thèmes et actions prioritaires**

**Objectif stratégique : Améliorer l'état de conservation du lamantin d'Afrique dans l'ensemble de son aire de répartition**

<b>Thème 1 : Législation et politique</b>		
<b>Objectif 1 : Améliorer les politiques et la législation pour la protection des lamantins et renforcer leur application</b>		
<b>Résultat escompté 1.1 : Des politiques efficaces sont établies pour la conservation des lamantins aux échelons régional et national et des mécanismes sont en place pour leur application dans tous les Etats de l'aire de répartition</b>		
<b>Actions</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Procéder à un examen critique des politiques régionales et nationales existantes relatives à la conservation des lamantins.	CMS / Etats	Moyenne
Incorporer des mesures spécifiques de conservation des lamantins dans les politiques régionales et nationales pertinentes existantes.	CMS / Etats	Elevée
Etablir des politiques régionales fortes pour la conservation des lamantins et, le cas échéant, fournir un soutien stratégique pour renforcer les politiques nationales.	CMS / Etats / NEPAD	Elevée
Etablir des mécanismes pratiques pour faciliter l'application de politiques aux niveaux régional et national.	CMS / Etats / NEPAD	Elevée
Inscrire le lamantin d'Afrique à l'Annexe I de la CMS	Gouvernements du Togo et du Niger	Moyenne
Envisager d'inscrire le lamantin d'Afrique à l'Annexe I de la CITES	Etats de l'aire de répartition	Moyenne
<b>Résultat escompté 1.2 : Des cadres législatifs efficaces sont établis pour la conservation des lamantins dans tous les Etats de l'aire de répartition</b>		
<b>Actions</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Procéder à un examen critique des instruments législatifs existant aux échelons national et local (par ex. codes de conduite).	Etats	Moyenne
Réviser la législation existante et, le cas échéant, élaborer de nouvelles mesures législatives spécifiques pour la protection des lamantins (par ex. incitations et sanctions).	Etats	Elevée
Incorporer des mesures spécifiques de conservation pour les lamantins dans les instruments législatifs pertinents aux échelons national et local en coopération avec les parties prenantes concernées.	Etats / communautés locales	Elevée

**Résultat escompté 1.3 : Les politiques et la législation relatives à la conservation des lamantins sont largement adoptées et bien connues des parties prenantes**

Actions	Initiateur	Priorité
Sensibiliser les décideurs, les autorités et les communautés locales sur les dispositions politiques et réglementaires pour la conservation des lamantins et encourager leur application.	ONG / Etats	Elevée
Développer la capacité des agences chargées d'appliquer la législation relative à la conservation des lamantins.	Etats	Moyenne
Développer largement la prise de conscience des politiques et de la législation relatives à la conservation des lamantins dans tous les groupes de parties prenantes.	Etats	Elevée
Développer des outils d'information et de sensibilisation appropriés pour promouvoir la conservation des lamantins, notamment pour une utilisation locale.	ONG	Moyenne

**Résultat escompté 1.4 : Large application de la législation relative à la conservation des lamantins**

Actions	Initiateur	Priorité
Promouvoir l'application de la législation relative à la conservation des lamantins au niveau régional par l'application des conventions internationales (MEA) et des règlements transfrontaliers.	CMS	Elevée
Appliquer la législation relative à la conservation des lamantins à l'échelon national, notamment dans des sites non protégés.	Etats	Moyenne
Promouvoir l'application de la législation aussi largement que possible, notamment en ce qui concerne la chasse et le commerce des lamantins.	Etats / CITES / CMS	Elevée

**Cibles / Indicateurs :**

Un examen des politiques est complété et diffusé auprès de tous les Etats de l'aire de répartition, et utilisé pour incorporer les mesures de conservation du lamantin dans les politiques existantes.

Des fortes politiques régionales pour la conservation des lamantins sont élaborées, ainsi que des mécanismes pratiques pour leur mise en œuvre aux niveaux national et régional.

Le lamantin d'Afrique est inscrit à l'Annexe I de la CMS ; le rapport concernant la CITES est diffusé.

L'examen de la législation est complété et diffusé à tous les Etats de l'aire de répartition.

Des mesures de conservation du lamantin sont incorporées dans la législation existante.

La prise de conscience est renforcée dans tous les Etats de l'aire de répartition concernant les politiques et la législation relatives aux lamantins.

La capacité des agences responsables est renforcée pour leur permettre de développer et/ou d'appliquer des politiques et une législation concernant la conservation des lamantins.

Des outils d'information sont créés et diffusés à tous les Etats de l'aire de répartition pour accroître leur prise de conscience.

L'application des conventions internationales et des règlements transfrontaliers pertinents est

améliorée d'une manière mesurable,  
La chasse et le commerce des lamantins sont réduits à travers un large renforcement de la législation.

<b>Thème 2 : Recherche appliquée, suivi et réseaux d'échanges</b>		
<b>Objectif 2 : Améliorer la compréhension du lamantin d'Afrique et utiliser l'information pour la gestion de leur conservation</b>		
<b>Résultat escompté 2.1 : Améliorer la connaissance du lamantin d'Afrique grâce à des initiatives de recherche nationales et régionales</b>		
<b>Actions</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Développer et harmoniser les méthodologies et les protocoles pour la recherche et la surveillance des lamantins d'Afrique	SSG	Moyenne
Conduire des programmes de recherche appliquée sur les lamantins d'Afrique en se concentrant sur les lacunes identifiées en matière de connaissance, notamment afin de permettre une conservation et une gestion efficaces de l'espèce.	Etats & partenaires	Elevée
Effectuer une surveillance régulière des populations de lamantins, notamment sur les sites clés.	Gestionnaires de sites	Elevée
Déterminer des zones importantes pour les lamantins, notamment pour leurs déplacements, leur alimentation et leur reproduction, et développer des mécanismes pour réduire la pression exercée sur les lamantins dans ces zones.	Etats & partenaires	Elevée
Créer et entretenir une base de données scientifiques et socio-économiques sur le lamantin d'Afrique.	Wetlands International & partenaires	Moyenne
<b>Résultat escompté 2.2 : Des mécanismes efficaces de gestion et de conservation sont établis pour le lamantin d'Afrique</b>		
<b>Actions</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Etablir des programmes de recherche appliquée et de gestion basés sur des sites de démonstration des mécanismes de conservation appropriés.	Etats / ONG	Elevée
Evaluer et améliorer les mécanismes de conservation et de gestion des lamantins à différents niveaux (par ex. niveaux de la région, du bassin hydrographique et de la communauté).	CMS / org. sous-régionales / ONG	Moyenne
Identifier les sites clés pour la conservation des lamantins et élaborer des propositions pour leur protection et leur gestion.	Etats / ONG	Elevée
Identifier les besoins clés en matière d'habitats pour des lamantins de différentes zones et établir des mécanismes pour prévenir la destruction et la dégradation de ces habitats.	Etats	Elevée

Concevoir et utiliser des outils pratiques, tels que des manuels de surveillance et des formulaires normalisés, afin de renforcer la capacité régionale dans la surveillance et la gestion des populations du lamantin d'Afrique.	SSG / ONG	Moyenne
<b>Résultat escompté 2.3 : Etablissement d'un réseau régional concernant les lamantins renforcé par un développement de la capacité d'intervenir et des initiatives d'échange</b>		
<b>Actions</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Etablir un réseau régional concernant les lamantins avec un engagement actif d'institutions et de spécialistes pour le partage et l'échange de renseignements aux niveaux national, régional et international.	CMS / Convention d'Abidjan	Elevée
Elaborer et gérer des programmes de formation et de développement de capacités pour des acteurs impliqués dans la gestion et la surveillance du lamantin d'Afrique.	Etats & partenaires	Elevée
Identifier et approvisionner un centre régional pour la fourniture d'avis d'experts sur les lamantins d'Afrique de l'Ouest, le développement de capacités et l'échange de renseignements avec un site Web régulièrement mis à jour, une base de données et autres moyens.	ONG	Moyenne
Organiser des ateliers régionaux d'échange sur les résultats de la recherche.	ONG	Moyenne
Développer et organiser des visites d'échange dans les Etats et entre les communautés.	ONG	Moyenne
<b>Cibles / Indicateurs :</b>		
Des méthodes et protocoles pour la recherche et la surveillance des lamantins sont élaborés et diffusés à tous les Etats de l'aire de répartition.		
Des programmes de recherche appliquée et de gestion des lamantins sont créés, mis en œuvre et évalués périodiquement.		
Les tendances concernant le lamantin d'Afrique sont déterminées dans tous les Etats de l'aire de répartition par une surveillance régulière.		
Une liste de sites et de zones clés pour le lamantin d'Afrique est établie, en précisant les mécanismes pour leur conservation à chaque site.		
Une base de données scientifiques et socio-économiques sur le lamantin d'Afrique est établie et utilisable		
Un rapport soulignant les besoins clés en matière d'habitat pour les lamantins et exposant les mesures de conservation des habitats est produit et diffusé.		
La capacité d'assurer la surveillance et la gestion des populations de lamantins est renforcée dans tous les Etats de l'aire de répartition		
Un réseau régional pour le lamantin d'Afrique est établi et mis en œuvre.		
Des programmes de formation et de renforcement de capacités (mis en œuvre) pour le réseau concernant les lamantins.		
Un centre régional et un site Web pour le lamantin d'Afrique sont établis et mis en œuvre.		
Des ateliers et des visites d'échange mis sur pied entre régions, Etats et communautés.		

**Thème 3 : Conservation, y compris restauration et sauvegarde des habitats des lamantins**

**Objectif 3 : Réduire la pression sur le lamantin d'Afrique par la restauration et la sauvegarde de ses habitats**

**Résultat escompté 3.1 : Désignation de sites fournissant des habitats clés pour les lamantins en tant que sanctuaires, grâce à des initiatives nationales et régionales**

Actions	Initiateur	Priorité
Créer des réseaux de sanctuaires qui fournissent un excellent habitat et des zones de refuge pour le lamantin d'Afrique (par ex. sanctuaires basés sur des communautés, aires marines protégées), sur la côte et dans chaque bassin de rivière.	Institutions régionales (par ex. NBA, OMVS)	Elevée
Elaborer et mettre en œuvre des plans de conservation pour le lamantin d'Afrique à un niveau écorégional (par ex. PRCM, Bassin du Niger), au niveau national et à des sites clés spécifiques (par ex. zones protégées).	Etats / Institutions régionales	Très élevée

**Résultat escompté 3.2 : Réhabilitation des habitats du lamantin d'Afrique**

Actions	Initiateur	Priorité
Elaborer et mettre en œuvre des plans de restauration d'habitats dans des sites dégradés dans des zones importantes pour les lamantins, en collaboration avec les parties prenantes locales.	Etats & partenaires / communautés locales	Elevée
Réhabiliter, là où c'est possible, les cours d'eau obstrués qui empêchent actuellement le libre mouvement des lamantins.	Etats	Moyenne
Promouvoir des options de gestion sur des travaux hydrauliques permettant le passage de lamantins, au moins à certaines saisons.	Autorités de bassins de fleuves / Etats	Moyenne
S'assurer que les sites clés destinés aux lamantins sont protégés de la pollution.	Etats	Elevée
Promouvoir la restauration de forêts dans les bassins des sources afin de réduire l'envasement des rivières et le dépôt de sable.	Autorités de bassins de fleuves / Etats	Moyenne
Elaborer des stratégies à long terme pour protéger les habitats des lamantins des effets des changements climatiques.	CMS / CCD / ONG	Moyenne

**Résultat escompté 3.3 : Réduction de l'exploitation et de la capture des lamantins d'Afrique**

Actions	Initiateur	Priorité
Renforcement des mesures de contrôle et de surveillance de la chasse.	Etats	Elevée

En coopération avec les communautés locales de sites où les lamantins sont chassés, mettre au point des activités économiques alternatives (telles que l'élevage de bétail, l'aquaculture et l'apiculture) et former les chasseurs dans ces disciplines afin d'encourager une réduction de la chasse des lamantins.	Etats / ONG	Elevée
Elaborer une stratégie régionale d'écotourisme pour les lamantins d'Afrique et encourager son application aux sites-clé.	ONG / Etats	Moyenne
Fournir un ensemble de mesures d'encouragement au niveau des communautés qui choisissent de s'abstenir de chasser des lamantins.	Partenaires (ONG)	Elevée
Encourager l'utilisation de techniques de pêche non nuisibles envers les lamantins afin de réduire la capture accidentelle de lamantins dans les filets de pêche.	Gestionnaires de sites & autorités de bassins	Elevée
En collaboration avec les communautés locales dans des sites-clé pour lamantins, établir des zones d'interdiction de pêche dans des aires particulièrement importantes afin de réduire la capture accidentelle de lamantins dans des filets de pêche.	Gestionnaires de sites	Elevée
<b>Cibles / Indicateurs :</b>		
Création d'un réseau de sanctuaires pour les lamantins, dans des sites intérieurs et côtiers.		
Nombre de plans de conservation régionaux, nationaux et au niveau des sites élaborés et mis en œuvre pour le lamantin d'Afrique.		
Nombre de plans de restauration élaborés et mis en place aux sites d'habitat dégradés ; nombre de voies d'eau débloquées.		
Un certain nombre d'installations hydrauliques prennent en compte le lamantin dans leurs procédures.		
Un certain nombre de sites clés de lamantin sont protégés contre la pollution.		
Elaboration et diffusion d'une stratégie à long terme bénéfique aux lamantins qui tienne compte du changement climatique et de la restauration de l'habitat.		
Nombre de projets communautaires et générateurs de revenu établis et mis en œuvre.		
Elaboration d'une stratégie régionale pour l'écotourisme et l'application de cette stratégie dans un certain nombre de sites.		
Réduction de la chasse aux lamantins par des encouragements communautaires.		
Réduction de façon mesurable de la capture des lamantins dans des filets de pêche et désignation des zones interdites à la pêche.		



**Thème 4 : Sensibilisation & éducation / Information, éducation & communication**

**Objectif 4 : Promouvoir une bonne connaissance du lamantin d'Afrique et de ses valeurs écologique et culturelle par une communication, une éducation et une sensibilisation du public ciblées**

**Résultat escompté 4.1 : Des matériels d'éducation et de sensibilisation relatifs aux lamantins, notamment à leur valeur et aux menaces, sont mis au point et largement utilisés**

<b>Actions</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Intégrer la conservation des lamantins dans les programmes de formation et d'éducation des écoles, des universités et des centres de formation.	ONG / Etats	Elevée
Elaborer des outils de formation relatifs aux lamantins et aux zones humides pour des écoles, des universités et des centres de formation.	ONG	Elevée
Fournir à des organisations basées sur des communautés des ressources, une formation pratique et des outils d'animation pour informer sur les menaces et les valeurs relatives aux lamantins.	ONG	Moyenne
Développer des moyens de communication (dont des ressources basées sur le Web) relatifs aux lamantins et aux zones humides notamment pour l'utilisation de la presse nationale et locale.	ONG & Etats	Elevée
Encourager une large diffusion de tous les moyens et matériels dans des langues locales appropriées et les diffuser dans tous les Etats de l'aire de répartition.	ONG	Moyenne

**Résultat escompté 4.2 : Des attitudes et des mesures favorables à la conservation des lamantins sont encouragées grâce à des campagnes de sensibilisation**

<b>Actions</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Collaborer avec les stations de radio et de télévision pour diffuser des renseignements concernant les lamantins et les zones humides.	ONG & institutions nationales	Moyenne
Elaborer des rapports et des documentaires sur les efforts des communautés pour assurer la conservation des lamantins.	ONG / Gestionnaires de sites	Moyenne
Organiser des campagnes spéciales (telles que journées de campagne 'Sauver les lamantins' et clubs de lamantins) pour permettre d'acquérir une conscience des questions importantes pour la conservation des lamantins.	ONG	Moyenne
Collaborer avec la presse pour promouvoir la sensibilisation du public concernant les valeurs des lamantins et les menaces envers eux.	ONG	Moyenne
Organiser des séminaires et autres évènements pour faire prendre conscience aux décideurs des problèmes des lamantins et de leurs besoins en matière de conservation.	ONG & Etats	Elevée

Promouvoir les valeurs traditionnelles et les cultures favorables à la conservation des lamantins par des activités de sensibilisation et des initiatives appropriées.	ONG	Moyenne
<b>Résultat escompté 4.3 : La conservation des lamantins est intégrée dans les programmes existant de communication, d'éducation et de sensibilisation</b>		
<b>Actions</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Introduire des composants de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CEPA) dans les plans de gestion des sites et de captages où il y a des lamantins d'Afrique.	Gestionnaires de sites & Autorités de bassins de fleuves	Elevée
Intégrer les défis auxquels les lamantins doivent faire face et les solutions relatives à la conservation dans les programmes existant de sensibilisation écologique aux niveaux de la nation et du bassin (par ex. l'autorité du bassin du Niger).	Gestionnaires de sites & Autorités de bassins de fleuves	Elevée
Mettre au point des mécanismes pour intégrer les lamantins dans les programmes nationaux d'éducation sur l'environnement.	ONG	Moyenne
<b>Cibles / Indicateurs :</b>		
Des outils de formation relatifs aux lamantins et aux zones humides sont élaborés et diffusés, et intégrés dans un certain nombre de programmes de formation et d'éducation.		
Un certain nombre de CBOs sont équipés pour communiquer des renseignements sur la conservation des lamantins.		
Des moyens de communication sont développés et largement consultés.		
Des moyens et des matériels concernant les lamantins sont mis à disposition dans les langues locales et disséminés.		
Réalisation d'un certain nombre d'activités de sensibilisation dans la région dont des émissions radio/TV, des documentaires, des campagnes et des événements de presse.		
Organisation d'un certain nombre de séminaires à l'intention de décideurs pour leur faire prendre mieux conscience des besoins de conservation des lamantins.		
Les valeurs traditionnelles et les coutumes mettant en valeur les lamantins sont bien connues.		
Réalisation des activités CEPA en faveur des lamantins dans un certain nombre de plans de gestion de sites.		
Introduction des problèmes de conservation des lamantins dans les programmes régionaux de sensibilisation des organismes suivants : NBA, OMVS, CSRP et autres autorités régionales.		
Introduction des problèmes de conservation de lamantins dans les programmes nationaux d'éducation sur l'environnement dans un certain nombre de pays.		

*Toutes les actions seront mises à jour et modifiées régulièrement par consensus pour faire apparaître les progrès réalisés, les nouvelles situations et les activités nouvellement lancées, et pour satisfaire les besoins d'évolution de conservation.*

**Acronymes**

ABE	Agence Beninoise pour l'Environnement	NBA	Autorité du Bassin du Niger
AMP	Aire Marine Protégée	NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
CBO	Association locale (Community Based Organisation)	OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
CCD	Convention sur la Lutte Contre la Désertification	ONG	Organisation non-gouvernemental
CEPA	Communication, éducation et sensibilisation du public (Communication, Education and Public Awareness)	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
CFA	Communauté financière d'Afrique	PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	SIDA	Swedish International Development Cooperation Agency
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	SSG	Sirenia Specialist Group (Groupe spécialiste des siréniens)
COP	Conférence de Parties	UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
CSRП	Commission Sus-Régionale de la Pêche	WATCH	Discussions d'Afrique occidentale sur les cétacés et leurs habitats (Western African Talks on Cetaceans and their Habitats)
MEA	Accords Environnementales Multilatérales (Multilateral Environmental Agreements)	WCMC	World Conservation Monitoring Centre

APPENDICE

Aperçu de la distribution, de la situation régionale et des déplacements du lamantin d'Afrique par Etat de l'aire de répartition<sup>19,20</sup>

Pays	Distribution / Présence	Situation	Déplacements internationaux
Mauritanie	Fleuve Sénégal et zones humides associées. A été observé au Parc national Diawling.	Limité au bassin du fleuve Sénégal. Les barrages et les écluses dans la partie inférieure du bassin du fleuve Sénégal présentent des obstacles à la liberté de déplacement.	Se déplace régulièrement entre la Mauritanie et le Sénégal dans le fleuve Sénégal transfrontalier.
Sénégal	Fleuve Sénégal et zones humides associées, dont le Parc national Djoudj et le lac de Guiers. Aussi dans le delta du Sine Saloum, la partie supérieure du fleuve Gambie (Niokolo-Koba) et le système fluvial de la Casamance.	Largement répandu dans les principaux fleuves et dans les zones humides côtières. Est probablement moins nombreux dans le fleuve Sénégal où les déplacements sont affectés par les barrages et autres obstacles. La chasse est pratiquée dans le Sine Saloum.	Se déplace entre le Sénégal et : (a) la Mauritanie dans le fleuve Sénégal ; (b) le Mali par le Sénégal et les rivières du Falémé ; (c) la Gambie dans le fleuve Gambie et sur la côte ; (d) la Guinée-Bissau entre la Casamance et la baie de Varela et (e) la Guinée dans le fleuve Gambie.
Gambie	Fleuve Gambie (sections inférieure et moyenne), y compris le parc national du Fleuve Gambie, avec aussi des observations sur les zones côtières, les criques et les bolons, y compris Bao Bolon, les parcs nationaux de Tanbi Wetland et de Niomi et le fleuve Allahein.	Assez répandu dans le fleuve Gambie où les menaces comprennent les modifications de l'habitat, l'impact de la sécheresse, la chasse et la capture accidentelle dans des filets de pêche.	Se déplace régulièrement entre la Gambie et le Sénégal dans le fleuve Gambie entre Saloum et Niomi sur la côte nord, également sur la côte sud dans le fleuve Allahein.
Guinée-Bissau	Probablement plus nombreux dans l'archipel des Bijagós qui comprend le Parc national Orango. Aussi dans la plupart des cours d'eau continentaux, dont les Rios Cacheu, Mansoa, Gêba, Grande de Buba,	Répandu dans les zones côtières et les zones humides riveraines et commun dans certaines zones. <sup>21</sup> Les principales menaces sont les captures accidentelles dans des filets de pêche, la chasse, la sécheresse et	Se déplace régulièrement entre la Guinée-Bissau et le Sénégal dans la zone de de la baie de Varela, et en Guinée dans la région de Cacine / Tristao. Il n'y a probablement pas de déplacements internationaux à l'intérieur

<sup>19</sup> Dodman, T., Ndiaye, M.D.D. & Sarr, K. (eds.) 2007. *Conservation Strategy for the West African Manatee*. Wetlands International, Dakar, Senegal / UNEP-Abidjan Convention, Nairobi.

<sup>20</sup> Powell J.A. 1996. The Distribution and Biology of the West African Manatee (*Trichechus senegalensis* Link,1795).United Nations Environmental Program, Regional Seas Program, Oceans and Coastal Areas, Nairobi, Kenya. 68p.

<sup>21</sup> Silva, M.A., Araújo, A., Djedjô, F., Gomes, L. & Monteiro, H. 1999. Plano Nacional de Conservação do Manatim Africano (*Trichechus senegalensis*) na Guiné-Bissau. UICN-Bissau, Guiné-Bissau / Instituto da Conservação da Natureza, Lisboa, Portugal.

Pays	Distribution / Présence	Situation	Déplacements internationaux
	Tombali et Cacine ; et dans les criques côtières et les bolons.	l'impact des barrages (anti-salins).	des terres où sa répartition est plutôt clairsemée.
Guinée	Se trouve dans les zones humides côtières et dans les parties basses des principaux cours d'eau, tels que le Rio Componi et le fleuve Cogon au nord-ouest de la baie de Sangareyah. On le trouve aussi près des sources du fleuve Niger, telles que Tinkisso, ainsi que dans le fleuve Gambie.	Peut être assez commun dans certaines zones humides côtières, mais probablement en déclin dans la partie supérieure du bassin du fleuve Niger. Considéré comme une nuisance par certains cultivateurs côtiers de riz. Les principales menaces sont la capture dans des filets de pêche, la chasse et les modifications de l'habitat.	A l'intérieur des terres, les zones de déplacement ne se trouvent probablement que le long du fleuve Gambie entre la Guinée et le Sénégal, et le fleuve Niger entre la Guinée et le Mali. Dans les zones côtières, les lamantins se déplacent entre la Guinée et la Guinée-Bissau autour des îles Tristao ; et en Sierra Leone au sud de Benti et le long des Scarcies / Kolenté.
Sierra Leone	Se trouve dans la plupart des systèmes fluviaux dont le fleuve Sierra Leone, Great Scarcies, Little Scarcies, Bunce, Sherbro, Malane et Waanje. Egalement présent dans les lacs Mape et Mabesi. On le trouve spécialement sur la côte et dans l'embouchure des fleuves.	Assez répandu dans les principaux systèmes fluviaux, notamment sur la côte. Les menaces sont la chasse pour la viande et autres produits (également en tant que nuisible pour la culture du riz), et la capture dans des filets.	Déplacements migratoires en amont et en aval des rivières, en amont pendant les pluies. Se déplace probablement en Guinée sur la côte le long du fleuve transfrontalier Great Scarcies et aussi sur la côte entre la Sierra Leone et le Liberia (fleuve Mano).
Liberia	On le trouve au lacs Piso, Cestos-Sankwehn et dans les principaux fleuves dont Lofa, Mano, Mesurado, Cavalla, St. Paul, Morro, St. John et Cestos. Cependant, la répartition dans la plupart des fleuves est limitée par des rapides, la principale répartition se trouve donc dans les estuaires, les lagunes côtières et les parties basses des principaux fleuves.	Semble être raisonnablement commun dans les parties basses des principaux fleuves et les zones humides côtières. Les principales menaces sont la capture accidentelle, la chasse et les modifications de l'habitat, et peut-être aussi les blessures causées par les moteurs de bateaux.	On le trouve dans le fleuve Cavalla, qui est transfrontalier entre le Liberia et la Côte d'Ivoire. Sa situation à la frontière de la côte occidentale avec la Sierra Leone et dans le fleuve transfrontalier Mano est incertaine.
Côte d'Ivoire	Se trouve le long de toute la ligne côtière, notamment dans des lagunes côtières et à une certaine distance dans la partie supérieure des principaux fleuves, dont Cavally, Sassandra, Bandema, Comoé, Bia et Tano. Les zones clés comprennent les	Répandu dans les zones côtières, notamment dans les lagunes et les parties basses des fleuves, mais n'est pas signalé dans les parties hautes. Les principales menaces sont la chasse et la capture dans des filets de pêche. Les autres menaces	Les lamantins se déplacent entre la Côte d'Ivoire et le Liberia par le fleuve transfrontalier Cavally. A l'est, ils se déplacent entre la Côte d'Ivoire et le Ghana sur les parties basses du fleuve Tano et des zones humides côtières associées (Aby-Tendo-

Pays	Distribution / Présence	Situation	Déplacements internationaux
	complexes des lagunes Aby-Tendo-Ehy et Ebrié-Comoé, à l'est d'Abidjan, et à l'ouest, à l'ouest d'Ebrié-Agneby, Tagba-Makey-Tadio-Niouzoumou et N'Gni-Fresco.	comprennent les modifications de l'habitat et la pollution.	Ehy). La migration entre les systèmes fluviaux a été signalée.
Ghana	On le trouve dans des lagunes côtières, telles que Abi et Ehy au Sud-Ouest, et dans les affluents majeurs du lac Volta comme Asukawkaw, Dayi, Sene, Oti et Afram. Les lamantins du lac Volta sont coupés de la partie basse du fleuve Volta par les barrages d'Akosombo et de Kpong.	Le lac Volta, ainsi que certaines lagunes côtières et estuaires mangroves fournissent des bons habitats aux lamantins. La principale menace est la chasse pour la viande, alors que la capture dans des filets, la perte d'habitat et la pollution existent également.	Les lamantins forment dans les lagunes Abi et Ehy et dans le fleuve Tano une population transfrontalière avec la Côte d'Ivoire. La frontière côtière avec le Togo offre un habitat moins favorable pour les déplacements transfrontaliers.
Togo	On a signalé des lamantins dans les zones côtières du Togo, telles que lac Togo (où le lamantin est bien connu), Chenal de Gbaga et dans le fleuve Mono.	Il est assez rare dans les zones humides côtières où les menaces principales sont la chasse pour la viande et autres produits, les modifications de l'habitat et la capture accidentelle.	Il y a des lamantins dans le fleuve transfrontalier Mono entre le Togo et le Bénin, et il pourrait y avoir des déplacements le long de la côte entre le Ghana, le Togo et le Bénin.
Bénin	On le trouve dans des lagunes côtières telles que Nokoué et les parties basses des fleuves, dont l'Ouémé et le Mono. On le trouve également en amont des fleuves et notamment dans l'Ouémé ; également dans le fleuve Niger et ses affluents au Bénin septentrional, tels le Mékrou et l'Alibori, notamment dans le parc W.	Probablement les plus nombreux dans le fleuve Ouémé et dans des lagunes côtières. On estime à 125 les animaux présents dans le pays dans les années 1990. <sup>22</sup> Chassés spécialement pour la viande et pour diverses parties de leur corps, ils sont utilisés notamment dans la médecine traditionnelle.	Les lamantins migrent en amont et en aval des fleuves, se déplaçant apparemment en aval après les pluies qui rendent les lagunes moins salées. Se déplacent entre le Bénin et le Togo dans le fleuve Mono et probablement entre le sud du Bénin et le Nigeria à Porto Novo. Dans le Nord, se déplacent entre le Bénin et le Niger par le fleuve Niger et de là au Nigeria.
Nigeria	On le trouve dans les fleuves Bénoué, Niger et Cross et les zones humides associées, aussi dans le lac Kainji sur le fleuve Niger. Il est bien connu dans le lac Pandam, sanctuaire au large du fleuve	Quoique répandu dans les fleuves, les lacs et les zones humides côtières, la situation de la conservation est variable. Les principales menaces sont la destruction de l'habitat, la capture accidentelle dans des	Les lamantins migrent dans les fleuves principaux bien que certains soient bloqués par des barrages. Les déplacements dans le Bénoué sont saisonniers. Les lamantins se déplacent entre le Nigeria et (a) le Bénin très

<sup>22</sup> ABE (Agence Béninoise pour l'Environnement). 1999. Répertoire des Indicateurs Environnementaux de Développement durable et de Compendium Statistique du Bénin. Cotonou, Bénin.



Pays	Distribution / Présence	Situation	Déplacements internationaux
	Bénoué, qui sert de refuge à la saison sèche. On le trouve également dans la plus grande partie du delta du Niger et on le signale dans la lagune de Lagos.	filets de pêche, la chasse illégale et saisonnière, les blessures causées par les bateaux, la réduction du volume des eaux dans le Niger et l'isolement causé par la construction de barrages.	vraisemblablement par les lagunes côtières et le fleuve Niger, (b) le Niger dans le fleuve Niger et (c) le Cameroun dans les zones humides côtières, dans la partie supérieure du fleuve et le Bénoué (et peut-être quelques affluents).
Mali	On le trouve dans l'ensemble du système du fleuve Niger, dont le Bani, sauf lorsque l'accès est empêché par des barrages. Plus nombreux probablement à l'intérieur du delta du Niger avec ses nombreux lacs tels que le lac Débo. On le trouve également dans le fleuve Sénégal notamment dans la région de Kayes.	Répandu dans les zones humides du fleuve Niger, notamment à l'intérieur du delta du Niger, mais a diminué du fait de menaces directes (chasse, pêche) et indirectes (basses eaux, sécheresse, dépôt de sable, perte de l'habitat).	Il y a des déplacements saisonniers dans le fleuve Niger où les lamantins se déplacent vers des endroits plus profonds lorsque le niveau des eaux baisse. Se déplacent dans le Niger entre le Mali et la Guinée (Kangaba – Siguiri), et le Mali et le Niger (Labezanga). Se déplacent également entre le Mali et le Sénégal dans le fleuve Sénégal.
Niger	On le trouve dans le fleuve Niger et les eaux humides associées ainsi que dans les parties basses des affluents. Il y a environ 10 sites clés tout au long du fleuve Niger au Niger.	Les principales menaces sont la chasse, le dépôt de sable dans les canaux et l'isolement du fait des barrages, tandis que la récolte intense du <i>bourgou</i> peut réduire la disponibilité de nourriture.	Il y a des déplacements saisonniers et pendant la saison sèche les lamantins recherchent des zones d'eau plus profondes. <sup>23</sup> Se déplacent dans le fleuve Niger entre le Niger et (a) le Mali, (b) le Bénin et (c) le Nigeria. où il utilise également le Mékrou
Cameroun	On le trouve dans toute la zone côtière dans des zones humides favorables, notamment là où il y a de vastes criques et un habitat d'estuaire, tel que le Rio del Rey, la baie du Cameroun et le fleuve Sanaga (en dessous d'Edea). On le trouve aussi dans la partie supérieure du fleuve Cross et dans le fleuve Bénoué au nord du Cameroun, y compris le lac Lagdo.	Répandu dans les zones humides côtières, peut-être assez commun à des sites tels que Douala-Edea. La pollution et les nuisances sur les zones de mangroves sont des menaces pour les sites côtiers. Les lamantins sont chassés dans certaines zones surtout pour leur viande.	Se déplace sur la côte entre le Cameroun et (a) le Nigeria où il y a de vastes zones humides, également le long du fleuve Akpa Yafé, (b) la Guinée équatoriale, dans la zone de Ntem (Campo). A l'intérieur des terres se déplace entre le Cameroun et le Niger dans la partie supérieure du fleuve Cross. Plus au Nord, se déplace entre le Nigeria et le Cameroun dans le Bénoué et dans le Tchad par le Mayo Kébi.

<sup>23</sup> Ciofalo, I. & Sadou, I. 1996. Le Lamantin du Niger (*Trichechus senegalensis*). Technical report 7 CACP/MIR/O82. Ministère des finances et du Plan. Union Européenne. Genève. 48pp.

Pays	Distribution / Présence	Situation	Déplacements internationaux
Tchad	Présent dans le fleuve Mayo Kébi et les zones humides associées, notamment les lacs Léré et Tréné, mais semble absent du bassin du fleuve Chari.	Répartition limitée au sud-ouest du Tchad où la menace principale est la chasse. Apparemment disparu dans le bassin du Chari.	Se déplace entre les zones humides du fleuve Mayo Kébi avec des déplacements entre le Tchad et le Cameroun.
Guinée équatoriale	Il y a un manque général de renseignements mais il y a des lamantins dans les zones humides côtières favorables, notamment l'estuaire du Rio Muni.	Limité à quelques zones humides côtières où les menaces principales sont la chasse, la pêche et les modifications de l'habitat.	Déplacements probables entre la Guinée équatoriale et (a) le Cameroun (zone de Ntem-Campo), (b) le Gabon (estuaire du Rio Muni).
Gabon	On le trouve dans toute la région côtière du Gabon, y compris toutes les lagunes ; surtout les lagunes N'gowe et N'dogo. Egalement dans les fleuve Ogooué et Gabon, et la baie de Mondah.	Répandu dans les zones humides côtières et dans tous les fleuves. Chassé principalement dans le fleuve Ogooué et ses lacs associés.	Des déplacements ont probablement lieu entre le Gabon et (a) la Guinée équatoriale dans l'estuaire du Muni et (b) le Congo sur la côte (entre les Parcs nationaux de Mayumba et de Conkouati-Douli.
Congo	Se trouve dans la plupart des zones humides côtières, notamment à Conkouati-Douli et dans le fleuve Kouliou et les zones humides associées, dont le lac Nanga. Aussi dans la partie inférieure du fleuve Loémé.	Assez commun dans les zones côtières, mais subissant des pressions à certains endroits, notamment en raison de la chasse directe, de la capture dans des filets de pêche et des perturbations.	Déplacements probables entre le Congo et le Gabon sur la côte et entre le Congo et le territoire angolais de Cabinda.
République démocratique du Congo	On le trouve dans la partie inférieure du fleuve Congo, y compris dans le Parc Marin des Mangroves.	Limité à la partie inférieure du fleuve Congo (et à l'embouchure du fleuve), où les principales menaces sont la destruction de l'habitat, la chasse et la pollution.	Les déplacements internationaux ont seulement lieu entre la République démocratique du Congo et l'Angola, principalement à l'embouchure du fleuve Congo.
Angola	Se trouve dans la partie inférieure des fleuves aussi loin au Sud que les fleuves Cuanza et Longa, y compris la baie de Mussulo. La situation à Cabinda est incertaine. Se trouve dans le fleuve transfrontalier Congo.	Assez clairsemé en Angola sauf dans le fleuve Cuanza et à l'embouchure du fleuve Congo. Les principales menaces sont la chasse, l'échouage dans de petites mares, la destruction de l'habitat et la capture dans des filets de pêche.	Se déplace entre l'Angola et la République démocratique du Congo dans la partie inférieure du fleuve Congo et l'estuaire du fleuve. Se déplace probablement aussi entre Cabinda et les zones côtières humides du Congo.

## Plan d'Action pour la conservation des petits cétacés de l'Afrique occidentale et de la Macaronésie

(Annexe II du Mémoire d'Accord sur la conservation  
des lamantins et des petits cétacés d'Afrique occidentale et de Macaronésie)

### OBJECTIF

**ASSURER LA CONSERVATION DES PETITS CETACES ET LEURS HABITATS DANS LE BASSIN ATLANTIQUE ORIENTAL D'AFRIQUE EN REDUISANT LES IMPACTS NEGATIFS DES ACTIVITES HUMAINES**

### Introduction

Les petits cétacés sont définis comme toutes les espèces de cétacés à dents, ou Odontocètes (Odontoceti), à l'exception du grand cachalot (*Physeter macrocephalus*). Ils sont des composants importants de la diversité biologique marine de la région d'Afrique occidentale et de la Macaronésie. Plus d'un tiers des espèces de petits cétacés connues mondialement se trouvent dans cette région.

La situation de conservation des petits cétacés d'Afrique occidentale n'est pas bien connue, contrairement à d'autres régions du monde. Les scientifiques qui étudient les cétacés ont réuni plus d'informations sur la distribution, l'écologie et le statut des petits cétacés dans des environnements hostiles, comme par exemple les mers polaires, que sur les petits cétacés des eaux côtières de l'Afrique (excepté l'Afrique du Sud et, en partie, la Macaronésie). En même temps, l'environnement côtier de l'Afrique occidentale et de la Macaronésie subit des changements rapides suite à l'expansion de la population humaine et la surexploitation des ressources, facilitant l'émergence de nombreuses menaces à la survie à long terme de formes vulnérables de vie marine, y compris les mammifères marins.<sup>24</sup>

Partout dans le monde, les populations des petits cétacés ont subi des déclin majeurs causés par une mortalité directe et indirecte. Les dauphins et les marsouins peuvent ne pas se reproduire chaque année et, chez certaines espèces un nombre d'animaux adultes ne contribuent pas à la reproduction dans le troupeau. Une chasse non contrôlée peut mettre en danger de nombreuses espèces. A cet effet, des contrôles internationaux sont indispensables.<sup>25</sup>

Les petits cétacés, en tant que mammifères migratrices, représentent un patrimoine naturel mondial et sont considérés comme composante significative de la biodiversité du monde. Certains peuples indigènes des pays africains les considèrent comme étant des animaux sacrés. Par conséquent, la conservation de ces espèces est une responsabilité qui doit être partagée, et nos connaissances sur les petits cétacés doivent s'améliorer. Il est de notre responsabilité de maintenir la diversité, l'aire de distribution et des populations viables de ces petits cétacés et d'empêcher leur déclin vers un statut d'espèce menacée ou éteinte. Cette nécessité vient, au moins en partie, de la reconnaissance que ces animaux jouent un rôle dans l'écosystème dans lequel ils vivent, et que cette fonction doit être maintenue. Nous bénéficions tous des écosystèmes intacts et sains.

Ce plan d'action cherche à maintenir l'équilibre entre les intérêts des communautés locales et des pêcheurs et le développement socio-économique de la région, avec la nécessité de réduire, voire éliminer, les menaces sur les cétacés et leur habitat afin d'assurer leur conservation.

<sup>24</sup> WAF CET-2 Report, 2003. Conservation of cetaceans in The Gambia and Senegal, 1999-2001, and the Status of the Atlantic humpback dolphin in West Africa

<sup>25</sup> Animal Welfare Institute, disponible à l'adresse [http://www.endangeredspecieshandbook.org/trade\\_dolphin.php](http://www.endangeredspecieshandbook.org/trade_dolphin.php)

## La distribution des espèces

La distribution des petits cétacés dans la région d'Afrique occidentale est peu connue, mais au moins 30 espèces différentes ont été recensées. Parmi ces espèces, on note le dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*), endémique à la région, et des populations largement isolées du dauphin commun à bec large (*Delphinus capensis*) et le marsouin commun.<sup>26 27</sup>

La bande côtière concernée par ce plan d'action s'étend de l'Océan Atlantique est, le long de l'Afrique, du Maroc dans le nord jusqu'en Afrique du Sud, y compris la Macaronésie. Elle inclut une grande variété d'habitats, de falaises, de larges plages sablonneuses et des fonds étendus d'herbes marines dans le nord aux forêts denses de mangroves et grands deltas et estuaires plus au sud. Parmi certaines de ces habitats les plus saisissantes sont les récifs de corail uniques du Cap Vert et les remontées côtières puissantes d'eau froide ('upwelling') qui caractérisent les systèmes de courants des Canaries et Benguela et qui maintiennent des zones de pêche parmi les plus diversifiées, et économiquement importantes du monde.<sup>28</sup>

A cause d'une insuffisance d'information et de recherche sur les petits cétacés dans la région d'Afrique occidentale (toutefois, à un moindre degré dans la partie nord de la Macaronésie), aucune liste qui classe des espèces au littoral spécifique des pays de distribution n'est jusqu'à présent disponible.

## Le statut des espèces

Seulement 11 des 30 espèces (ou plus) de petits cétacés recensés en Afrique occidentale et en Macaronésie sont énumérées dans l'Annexe II de la CMS (novembre 2005)<sup>29</sup>. Il existe une bonne connaissance au sujet de la biologie générale seulement pour six espèces: le marsouin commun, le dauphin bleu et blanc, le dauphin commun à bec court, le globicéphale tropical, le globicéphale noir et l'orque.

En ce qui concerne les annexes de CITES (mai 2007), seulement le dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*) est classé en l'Annexe I<sup>30</sup>, et les autres espèces sont classées en l'Annexe II.

Dans la Liste Rouge des Espèces Menacées de l'UICN de 2006, 10 espèces identifiées dans la région ressortent sous la catégorie « insuffisance de données », et l'histoire naturelle d'aucune population de petits cétacés d'Afrique occidentale n'est connue en détail.

## Connaissances traditionnelles et coutumes

Les petits cétacés jouent un rôle important dans les cultures, les légendes, les traditions et l'héritage de plusieurs communautés côtières de l'Afrique occidentale et de la Macaronésie. Dans quelques traditions, ils sont considérés comme des incarnations humaines. Selon la mythologie du peuple Ewé (Ghana, Bénin et Togo), la vie a son origine dans l'océan.

<sup>26</sup> CMS ScC10, 2001. Annex I ("List of small cetacean species encountered in West African waters") to the Draft Action Plan for the Conservation of Small Cetaceans and Manatees of Tropical West Africa counts 24 small cetacean species.

<sup>27</sup> Espèces identifiées pour la région sont : *Kogia breviceps*, *Kogia sima*, *Ziphius cavirostris*, *Cephalorhynchus heavisidii*, *Sousa teuszii*, *Tursiops truncatus*, *Steno bredanensis*, *Stenella attenuata*, *S. longirostris*, *S. coeruleoalba*, *S. frontalis*, *S. clymene*, *Delphinus delphis*, *D. capensis*, *Lagenodelphis hosei*, *Grampus griseus*, *Peponocephala electra*, *Feresa attenuate*, *Pseudorca crassidens*, *Orcinus orca*, *Globicephala macrorhynchus*, *G. melas*, *Phocoena phocoena*, *Mesoplodon densirostris*, *M. bidens*, *M. europaeus*; et probablement *Mesoplodon* spp. (Culik, B.M. 2004. Review of Small Cetaceans. Distribution, Behaviour, Migration and Threats. Marine Mammal Action Plan/Regional Seas Reports and Studies no. 177; MacLeod, C. D. et al. 2006. Known and inferred distributions of beaked whale species (Cetacea: Ziphiidae). J. Cetacean Res. Manage. 7:271-286). *Mesoplodon mirus*, *M. layardii*, *M. grayi*, *Lissodelphis peronii*, *Hyperoodon ampullatus*, *Lagenorhynchus obscurus*.

<sup>28</sup> WWF – Conservation des dauphins:

[http://www.panda.org/about\\_wwf/where\\_we\\_work/africa/where/senegal/index.cfm?uProjectID=9F0781](http://www.panda.org/about_wwf/where_we_work/africa/where/senegal/index.cfm?uProjectID=9F0781)

<sup>29</sup> CMS Annexe II dénomme les espèces migratrices qui ont un statut de conservation défavorable ou qui bénéficient de coopérations internationales qui sont organisées par des traités

<sup>30</sup> CITES Annexe I dénomme les espèces qui sont les plus vulnérables d'après CITES- nomme les animaux et les plantes qui se trouvent en danger d'extinction et CITES interdit le commerce international de ces espèces, excepté si la raison de cette action n'a pas de but commercial, comme par exemple pour la recherche. Dans ces cas exceptionnels, le commerce peut être autorisé.

L'évolution de l'intelligence, l'élargissement de la conscience et le développement de corps plus fins à travers des espèces ont atteint leur sommet dans le dauphin. L'être humain émerge du dauphin. Par conséquent, c'est un tabou pour le peuple Ewé de consommer de la viande de dauphin.<sup>31</sup>

Quelques cultures au Ghana associent un certain niveau de divinité à la baleine. De temps en temps, ces peuples organisent des cérémonies pour les baleines échouées.<sup>32</sup>

En Mauritanie, les membres de la tribu d'Imraguen maintiennent encore leur style de vie historique, basé quasi exclusivement sur la capture des populations de poissons migrateurs à l'aide de traditionnels bateaux à voiles. Les techniques de pêche incluent une unique collaboration symbiotique avec des dauphins sauvages pour attraper des groupements de mullet gris.<sup>33</sup>

### Opportunités de revenus générés par le tourisme

Un aperçu général et mise à jour du statut des activités touristiques basées sur des petits cétacés dans la région d'Afrique occidentale, à l'exception de la partie nord de la Macaronésie, n'est pas disponible. Des études dans plusieurs pays Africains montrent que l'industrie du tourisme a fortement augmenté ces dernières années. Selon le rapport d'IFAW (2001) sur l'observation des baleines, l'Afrique est le continent qui enregistre la plus grande croissance au niveau de cette activité, avec une augmentation annuelle moyenne de 53.0% entre 1994 et 1998. L'observation de baleines et de dauphins devient une composante de plus en plus importante pour le développement du tourisme en Afrique, avec une valeur économique totale estimée à environ 135 milliard US\$ en 1998.<sup>34</sup>

### Menaces

Les petits cétacés dans la région d'Afrique occidentale sont soumis à diverses menaces :

Captures accidentelles : Seulement quelques captures de petits cétacés sont rapportées dans la littérature, mais on peut supposer que le vrai taux de mortalité causé par la pêche dans tous les Etats de l'aire de répartition est considérablement plus élevé. Les taux de captures accidentelles de petits cétacés par les pêcheries dans la région n'ont quasiment pas été étudiés. (Il est aussi possible que, plus simplement, les constatations des observateurs de pêches ne sont pas publiées ou autrement divulguées au public).

Un recensement limité de cétacés capturés par la pêche artisanale a débuté au Ghana vers 1998. Ces pêcheries utilisent généralement des filets dérivants à grandes mailles mais également des filets de senne coulissante à petite échelle, ciblant ainsi plusieurs espèces de thon et de requin, mais aussi beaucoup d'autres espèces y compris des petits cétacés. Des photos ont démontré que des dauphins de Clymène sont fréquemment pris dans ces filets, particulièrement dans des filets dérivants et probablement aussi dans des sennes coulissantes.<sup>35</sup>

Sur la base de spécimens récupérés et des fortes augmentations bien documentées de la pêche artisanale, la mortalité accidentelle pourrait être la menace la plus importante pour certaines espèces de petits cétacés. C'est aussi la menace qui est la plus difficile à

<sup>31</sup> CMS/ScC14/Doc.5 Van Waerebeek, 2007. Etat de conservation du dauphin Clymène en Afrique de l'Ouest; voire aussi Dr. Datey Kumodzei, 2006. Finding a Knowledge Foundation for Africa, in: Inter-generational Forum on Endogenous Governance in West Africa, Governance, Conflict Dynamics, Peace and Security, Sahel and West Africa Club/OECD

<sup>32</sup> Baleines et dauphins sacrés, <http://www.ancientspiral.com/dolphin1.htm> (07/09/2007)

<sup>33</sup> Mauritanian World Heritage Site Banc d'Arguin: The Imraguen guards of culture and nature : [http://www.afrol.com/Countries/Mauritania/backgr\\_Imraguen.htm](http://www.afrol.com/Countries/Mauritania/backgr_Imraguen.htm) (07/09/2007)

<sup>34</sup> E. Hoyt, 2001. Whale Watching 2001: Worldwide tourism numbers, expenditures, and expanding socioeconomic benefits. International Fund for Animal Welfare, Yarmouth Port, MA, USA, available at [http://www.ifaw.org/ifaw/dfiles/file\\_106.pdf](http://www.ifaw.org/ifaw/dfiles/file_106.pdf)

<sup>35</sup> CMS/ScC14/Doc.5 Van Waerebeek, 2007. Etat de conservation du dauphin Clymène en Afrique de l'Ouest.

Ofori-Danson, P.K., Van Waerebeek, K. and Debrah, S. 2003. A survey for the conservation of dolphins in Ghanaian coastal waters. *Journal of the Ghana Science Association* 5(2): 45-54.



résoudre, en particulier vu la pauvreté généralisée qui sévit dans les communautés côtières.<sup>36</sup>

Captures directes : Des informations spécifiques sur des captures directes sont rares, mais néanmoins de telles captures sont présumées de se produire de façon régulière. Les peuples des communautés de pêcheurs de Joal, Fadiouth, M'Bour et d'autres communes le long de la Petite Côte du Sénégal, par exemple, ont longtemps été connus pour harponner des dauphins; cette pratique s'est poursuivie au moins jusqu'en 1996.<sup>37</sup> Des informations verbales recueillies en 1968 indiquent que le harponnage des dauphins était relativement fréquent pendant cette période à bord de bateaux de pêche travaillant dans les eaux du Sénégal, Mauritanie et Rio de Oro.<sup>38</sup> Des recensements plus récents au Ghana indiquent que les prises dirigées non réglementées augmentent (Ofori-Danson *et al.* 2003). La pauvreté est souvent à la base de ces captures dirigées. La pression liée à une forte croissance de la population humaine et le déclin des prises de poissons a fait de la chair de dauphin et de tortue de mer (appelé aussi « viande de brousse marine »)<sup>39</sup> une alternative dans beaucoup de communautés côtières.

Changement de l'environnement global : Dans cette région, le changement climatique est probablement une sérieuse menace pour les petits cétacés et leurs habitats à cause d'une éventuelle rupture de la circulation océanique ou à travers un changement dans la quantité et la distribution des espèces proies du aux fluctuations de la salinité, de la température et de l'acidité. Les modèles actuels du changement climatique incluent une grande variété de scénarios potentiels.

Un autre aspect du changement de l'environnement global est l'apparition des espèces étrangères envahissantes. Actuellement, il y a peu de connaissances sur la menace potentielle constituée sur des cétacés dans des systèmes océaniques ouverts, tels que le Bassin Atlantique de l'Afrique occidentale et la Macaronésie. Afin d'évaluer des effets actuels ou futurs, des recherches doivent être entreprises et une surveillance doit être conçue et effectuée en vue de détecter, dans un premier temps, les changements potentiellement nuisibles.

Tourisme et d'autres interactions avec l'homme : L'observation des baleines et des dauphins est une opportunité économique importante pour beaucoup de pays et territoires d'Afrique occidentale et de la Macaronésie. Si cette activité est réalisée selon des codes de conduite responsable, elle ne devrait pas constituer une menace pour les populations de petits cétacés. Cependant, si cette forme de tourisme n'est pas effectuée d'une manière raisonnable, elle pourrait compromettre la santé de certains individus et éventuellement poser une sérieuse menace pour des petites populations localisées qui dépendent, par exemple, des habitats de refuges ou de repos ou encore d'une concentration de proies dans un lieu spécifique et à un moment donné. Des études récentes démontrent que dans certaines circonstances l'observation de baleines et de dauphins peut avoir un effet sur les individus et les populations.

Dégradation de l'habitat et interactions trophiques avec pêcheries: Toute forme de développement côtier en Afrique occidentale et en Macaronésie accompagnée par une perturbation et dégradation pourrait affecter directement ou indirectement les petits cétacés. Ceux-ci comprennent, sans pourtant y être limités, la surexploitation et destruction des mangroves, les constructions côtières (ports, résidences, raffineries, chantiers navals), l'aquaculture, l'exploration et l'extraction de pétrole et de gaz, les écoulements accidentels de pétrole ou d'autres substances chimiques, l'intensification du trafic maritime, le tourisme et les déversements d'eaux usées (domestique, agricole, industriels).<sup>40</sup> La surexploitation des stocks de poissons et le manque de gestion et de contrôles, souvent liés à des difficultés

<sup>36</sup> CMS/ScC14/Doc.6 Van Waerebeek, 2007. Etat de conservation du dauphin a bosse de l'Atlantique, un avenir compromis ?

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> CMS/ScC14/Doc.7 Van Waerebeek, 2007. Etat de conservation de la population du nord-ouest de l'Afrique du marsouin commun.

<sup>39</sup> Clapham, P. and Van Waerebeek, K. 2007. Bushmeat, the sum of the parts. *Molecular Ecology* 16: 2607-2609.

<sup>40</sup> CMS/ScC14/Doc.6 Van Waerebeek, 2007. Etat de conservation du dauphin a bosse de l'Atlantique, un avenir compromis ?



économiques ou aggravés par celles-ci, sont des problèmes sérieux et répandus dans la plupart des pays du Bassin de l'Atlantique Est Africain et de la Macaronésie. Par exemple, des recensements menés par des chalutiers dans le Golfe de la Guinée depuis 1977 et d'autres évaluations régionales des stocks de poissons, estiment que la biomasse près des côtes et en haute mer a diminué au moins de 50%.<sup>41</sup> Une telle réduction dramatique dans la disponibilité de proies pourrait avoir des conséquences négatives significatives pour le bien-être d'une population et de son potentiel de reproduction. De plus, la destruction de l'habitat du fond de la mer et le dommage causé aux espèces qui y vivent pourraient avoir des effets graves sur certaines espèces proies de petits cétacés.

Pollution : Peu de recherches ont été entreprises sur la contamination par des substances chimiques toxiques et/ou des métaux lourds affectant les petits cétacés dans la région d'Afrique occidentale et de la Macaronésie, et donc aucune information spécifique n'est disponible sur de telles menaces. La faune sauvage dans les aires côtières de beaucoup de pays d'Afrique occidentale doit néanmoins être considérée comme menacée par la pollution causée par les développements industriels. Les activités des mines peuvent également avoir comme conséquence le transfert de poussières ou d'eaux usées chargés d'une variété d'oligoéléments, y compris les métaux lourds, qui finissent par pénétrer la chaîne alimentaire marine. Les petits cétacés, qui sont des prédateurs du haut de la chaîne alimentaire marine, accumuleront inévitablement les contaminations. Les effets de ces produits chimiques sur la santé des petits cétacés sont encore peu connus.<sup>42</sup>

Collisions avec des navires, perturbations acoustiques et sismiques, maladies : Les effets des collisions avec des navires et de la perturbation acoustique et sismique sur les populations de petits cétacés sont en grande partie inconnus dans la région, bien qu'on les ait considérées comme des menaces moins importantes. Les collisions avec les bateaux cependant sont inquiétantes dans les régions où opèrent des navires rapides, ou il y a un trafic maritime dense et une concentration élevée de petits cétacés. L'épidémiologie des maladies infectieuses et des mortalités massives, telles que causées par le morbillivirus des cétacés, n'a pas été évaluée en Afrique occidentale et seulement partiellement en Macaronésie.

<sup>41</sup> CMS/ScC14/Doc.5 Van Waerebeek, 2007. Etat de conservation du dauphin Clymène en Afrique de l'Ouest.

<sup>42</sup> CMS/ScC14/Doc.7 Van Waerebeek, 2007. Etat de conservation de la population du nord-ouest de l'Afrique du marsouin commun.

### **Coordination avec les activités dans le cadre du Mémorandum d'Accord (MOU) sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte Atlantique de l'Afrique**

Le protocole d'accord et le plan d'action pour les tortues marines (MTAP) de l'Afrique de l'Ouest ont la même portée géographique que le Plan d'Action des Petits Cétacés (SCAP). En outre, les tortues de mer et les petits cétacés sont souvent confrontés aux mêmes menaces dans les mêmes habitats ou résultent des mêmes activités humaines (par exemple, les captures accidentelles dans les mêmes pêcheries). Dans la mesure du possible, le fait de coordonner des efforts et des activités dans le cadre du SCAP avec des efforts similaires dans le cadre du MTAP pourrait contribuer à l'amélioration de l'efficacité avec laquelle les ressources sont utilisées pour mener des travaux de recherche, de l'éducation, de l'élaboration de politiques ou d'autres activités de conservation, au profit des taxons dans le champ d'application combiné des deux mémorandums d'accord.

### **Coordination avec la Convention relative à la coopération en matière de Protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et Centrale (Convention d'Abidjan)**

Il y a des possibilités de synergie avec la Convention d'Abidjan, qui est signé par la plupart des Etats riverains concernés par le SCAP. La Convention s'adresse aux menaces sur le milieu marin et la zone côtière, qui ont aussi une influence directe ou indirecte sur les habitats des petits cétacés. Les mécanismes de coopération dans le cadre de la Convention d'Abidjan fournissent un contexte utile auquel les activités entreprises aux termes du SCAP devraient se relier quand utile. La coordination et la collaboration entre ces deux initiatives peuvent assurer une utilisation plus efficace des ressources et une meilleure performance dans la mise en œuvre des activités de conservation concernant les espèces et les habitats couverts par les deux instruments.

Note: Dans les tableaux ci-après, il est entendu que l'Afrique occidentale se réfère à l'ensemble de la zone couverte par le présent Plan d'Action, c'est-à-dire les pays de la côte Atlantique de l'Afrique, du Maroc à l'Afrique du Sud et les îles de la Macaronésie.

## Thèmes et objectifs

Thème	Objectif
<b>1. Collaboration et coopération nationale, régionale et internationale</b>	1.1 : Promouvoir et renforcer la coordination et la collaboration nationale, régionale et internationale pour la conservation de petits cétacés d'Afrique occidentale.
<b>2. Législation et politique</b>	2.1 : Améliorer au niveau des pays, les cadres juridiques, politiques et institutionnels afin de soutenir l'application effective du SCAP et de mettre en place des mécanismes d'application de la réglementation.  2.2 : Assurer la bonne gouvernance et la participation des communautés locales et la société civile.
<b>3. Ecosystème et la protection de l'habitat</b>	3.1 : Minimiser l'impact écologique de la pêche sur les petits cétacés par la mise en œuvre d'une approche d'écosystème à la pêche.  3.2 : Identifier les principaux habitats critiques, les « hotspots » et les routes de migration qui sont des éléments clés pour une meilleure conservation.  3.3 : Encourager la désignation et la gestion d'aires marines protégées (AMP) nationales et transfrontalières.
<b>4. Réduction des menaces</b>	Réduire les captures accidentelles  4.1 : Développer, tester et diffuser les techniques et engins efficaces pour réduire les captures accidentelles à des niveaux soutenables.  4.2 : Limiter les captures dirigées à des niveaux soutenables dans les pays où la chasse est autorisée.  4.3 : Promouvoir la diminution, et l'élimination ultérieure, de la pollution chimique et de débris ayant un effet sur les petits cétacés.  4.4 : Promouvoir la réduction et l'élimination de la pollution acoustique.  4.5 : Identifier et atténuer tout effet significatif causé aux petits cétacés par le tourisme.  4.6 : Assurer que tous les projets de développement et autres activités côtiers prennent en considération les effets sur les populations des petits cétacés et l'environnement.  4.7 : Identification et réduction d'autres menaces potentielles sur les petits cétacés, y compris les collisions avec les navires, l'empêchement dans les engins de pêche perdus, et les maladies.

	4.8 : Développer et mettre en place des mesures de secours au profit des petits cétacés si les conditions particulièrement défavorables ou dangereuses se produisent.
<b>5. Recherche et suivis</b>	<p>5.1 : Etablissement d'un aperçu des connaissances existantes, listes d'espèces nationales, collections d'échantillons, centres de recherches et aires protégées.</p> <p>5.2 : Faciliter une collecte coordonnée de données pour améliorer la connaissance de l'abondance, la distribution, les routes de migration, les endroits d'alimentation et de reproduction et le statut de conservation des petits cétacés.</p> <p>5.3 : Améliorer la compréhension sur les causes, ampleurs et effets des captures accidentelles.</p> <p>5.4 : Améliorer les informations reçues sur les échouages dans la région d'Afrique occidentale.</p> <p>5.5 : Identifier l'importance et les priorités pour la recherche toxicologique et pathologique.</p> <p>5.6 : Améliorer la compréhension des effets du changement environnemental global sur les petits cétacés.</p> <p>5.7 : Améliorer la compréhension de menaces non quantifiées mais potentielles sur les petits cétacés, y compris les collisions avec les navires, l'empêchement dans des engins de pêche perdus, la perturbation acoustique/ sismique ou les maladies.</p>
<b>6. Renforcement des capacités</b>	6.1 : Renforcer l'expertise et la capacité dans les pays concernés.
<b>7. Education et prise de conscience</b>	<p>7.1 : Développer des stratégies de communication, des programmes d'éducation et des protocoles pour les questions clés dans le Plan d'Action pour les petits cétacés.</p> <p>7.2 : Améliorer la prise de conscience, la sensibilité et la compréhension sur les petits cétacés dans la région d'Afrique occidentale.</p> <p>7.3 : Promouvoir la prise de conscience de la valeur du savoir traditionnel et les pratiques de gestion des petits cétacés.</p>
<b>8. Tourisme basé sur les petits cétacés</b>	8.1 : Assurer une meilleure pratique de gestion et optimiser les valeurs éducatives et économiques du tourisme basé sur les petits cétacés dans la région d'Afrique occidentale.

**Thèmes et actions prioritaires**

Thème 1 – Collaboration et coopération nationale, régionale et internationale		
Objectif 1.1 : <i>Promouvoir et renforcer la coordination et la collaboration nationale, régionale et internationale pour la conservation de petits cétacés d’Afrique occidentale.</i>		
Actions :	Initiateur	Priorité
Encourager et supporter les pays d’Afrique occidentale à éliminer les barrières intersectorielles afin d’exécuter effectivement le plan d’action sur les petits cétacés (SCAP) au niveau local et national, en mobilisant les ministères chargés de l’environnement, de la pêche, du développement, des industries extractives et du tourisme.	Etats	Elevée
Faciliter la participation des pays d’Afrique occidentale à d’importantes réunions internationales et initiatives pour la conservation des petits cétacés.	Etats / PNUE	Elevée
Mettre en place une communauté de scientifiques, de représentants gouvernementaux, d’organisations non gouvernementales et d’autres acteurs intéressés de l’Afrique de l’Ouest, afin d’échanger des nouvelles et toutes autres informations dans le domaine public relatives aux petits cétacés dans la région d’Afrique occidentale.	Etats / ONG	Elevée
Assurer la coopération, relever les progrès et les expériences acquis sur la conservation des petits cétacés pendant les conférences régionales et internationales et d’autres forums.	Etats / ONG	Moyenne
Assurer l’intégration des besoins de conservation des petits cétacés dans le cadre régional ‘AMCEN’ des ministres de l’environnement.	AMCEN	Moyenne
Encourager l’intégration de tous les aspects pertinents à la conservation des petits cétacés aux accords d’accès de pêche internationaux bilatéraux ou multilatéraux ainsi que la pérennité des ressources halieutiques essentielles pour les pays d’Afrique occidentale.	Etats / RFMO	Très élevée
Établir des liens avec des organisations et processus régionaux appropriés (tels que RFMOs, MEAs régionaux).	Etats / CMS	Elevée
Établir des liens avec des organisations appropriées du secteur privé afin de réduire les menaces sur les petits cétacés provoqués par leurs activités.	Etats	Elevée
Établir des liens avec les organisations non gouvernementales appropriées.	Etats / ONG	Moyenne
Créer un réseau régional d’experts et nommer des points focaux nationaux pour la réalisation du SCAP.	Etats	Moyenne
Développer des liens et une coordination avec les activités dans le cadre du mémorandum d’accord de la CMS et du Plan d’action pour les tortues marines de la côte Atlantique de l’Afrique.	Etats / CMS	Elevée

Renforcer l'intégration de la conservation des petits cétacés dans des initiatives nationales, régionales et internationales comprenant : au niveau national - NBSAP, NSDS ; au niveau régional - RFMO's, NBSAP groupe de travail.	Etats	Elevée
Encourager les efforts de conservation des petits cétacés à travers le cadre international de la CMS.	CMS / Etats	Moyenne
Mettre en place un mécanisme de coordination pour le SCAP, en collaboration et avec le soutien de la CMS et d'autres institutions et organisations internationales appropriées, pour assurer son progrès et son exécution.	Etats / CMS	Très élevée
Identifier des sources de financement et établir un mécanisme pour des contributions financières à l'intérieur et à l'extérieur de la région pour l'exécution du Plan d'Action.	Etats / CMS / ONG	Très élevée
<b>Cibles/Indicateurs :</b>		
Nombre d'organisations, processus et cadres nationaux, régionaux et internationaux incorporant les besoins des petits cétacés d'Afrique occidentale.		
Nombre d'associations nationales, régionales et internationales conçues pour soutenir la réalisation du SCAP.		
Nombre d'accords internationaux d'accès aux ressources de pêcheries et nombre de régulations d'industries d'extraction qui considèrent spécifiquement les nécessités de conservation des petits cétacés.		
Progrès dans le développement et l'appui d'un accord régional de la CMS.		

## Thème 2 – Législation et politique

**Objectif 2.1 : Améliorer au niveau des pays, les cadres juridiques, politiques et institutionnels afin de soutenir l'application effective du SCAP et de mettre en place des mécanismes d'application de la réglementation.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Effectuer un examen de la législation et de la politique, et diffuser le rapport final, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les contradictions et lacunes législatives dans les Etats de l'aire de répartition;</li> <li>• la capacité des pays à mettre en application le Plan d'Action, l'accord régional CMS sur les cétacés et la CMS;</li> <li>• la capacité des pays à effectuer d'autres MEAs importants comme par exemple CITES et CBD;</li> <li>• les mesures de protection des espèces et de leurs habitats;</li> <li>• la déclaration d'aires marines protégées;</li> <li>• la réglementation pour les flottes de haute mer et locales, y compris le transfert d'information par un programme d'observation pour documenter l'effet de la pêche commerciale sur les petits cétacés.</li> </ul>	Etats	Elevée



<p>Coopérer avec les autorités de pêcheries afin de développer des directives, des règlements et la législation pour la conservation et la gestion efficace des petits cétacés, y compris des mesures pour atténuer des menaces telles que les captures accidentelles et d'assurer la protection de l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réglementation de la possession, la taille et l'utilisation des filets de dérives (travail);</li> <li>• lutte contre l'abandon des engins de pêche à la dérive en mer ou dans les eaux continentales;</li> <li>• relâchement immédiate des petits cétacés capturés vivants par les pêcheurs commerciaux dans les conditions qui assurent leur survie;</li> <li>• surveillance et maintien des statistiques pour tous les ports sur les débarquements, le commerce local et la consommation des petits cétacés capturés accidentellement ou échoués;</li> <li>• collecte par les agents de pêche en poste dans les ports ou à bord des navires de pêche, d'une manière active, des données sur les captures accidentelles de petits cétacés;</li> <li>• intégration des pêcheurs dans le processus de suivi, leur demandant entre autre de déclarer les captures accidentelles de cétacés;</li> <li>• introduction de normes plus strictes pour les décharges en mer et dans les eaux continentales.</li> </ul>	Etats / Experts	Elevée
<p>Inclure les cétacés dans toutes les évaluations d'impact des programmes de développement côtiers. Plusieurs espèces utilisent l'habitat littoral, et pour une espèce (le <i>Sousa teuszii</i> qui se trouve menacée d'extinction) c'est son habitat unique.</p>	Etats / Experts	Très élevée
<p>Identifier et répondre aux besoins de renforcements de capacités en législation et en politique des pays et territoires.</p>	Etats	Moyenne
<p>Harmoniser et assurer une synergie avec le MdA sur les tortues marines.</p>	CMS	Elevée
<p>Évaluer à quel point les processus et les résultats utilisés pour l'auto-évaluation de la capacité nationale et les autres mécanismes liés à la biodiversité (ex. NBSAPs) soient appropriés pour répondre aux besoins de renforcements de capacités en législation et en politique pour la conservation des petits cétacés.</p>	Etats / Experts	Moyenne
<p><b>Cibles/Indicateurs :</b></p> <p>Mise à point complète et large diffusion de la législation régionale et mesures de gestion.</p> <p>Harmonisation des instruments politiques et légaux à l'intérieur des pays et territoires.</p> <p>Renforcement de la capacité afin de concevoir, gérer et renforcer la législation et les directives à l'intérieur des pays et territoires.</p> <p>Nombre de NBSAPs ou de stratégies équivalentes intégrant des actions de SCAP.</p>		

**Objectif 2.2 : Assurer la bonne gouvernance et la participation des communautés locales et la société civile.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Donner la priorité à la participation des communautés locales dans des mesures de conservations, et à leur bien-être.	Etats / Communautés	Elevée
Développer des initiatives de moyens de subsistance compatibles avec la conservation des cétacés en faveur des communautés côtières vulnérables.	Etats	Elevée
Assurer une prise de décision transparente avec la responsabilité et la participation des communautés locales.	Etats	Elevée
Permettre aux organisations nationales et organisations internationales non-gouvernementales de soutenir l'exécution du SCAP.	ONG	Elevée
<b>Cibles/Indicateurs :</b> Bonne gouvernance au niveau national et régional.		

**Thème 3 – Ecosystème et la protection de l'habitat**

**Objectif 3.1 : Minimiser l'impact écologique de la pêche sur les petits cétacés par la mise en œuvre d'une approche d'écosystème à la pêche.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Convoquer un atelier afin de définir des possibles approches intergouvernementales avec le but de réduire les effets des pêcheries sur les populations des petits cétacés du bassin Atlantique oriental d'Afrique.	CMS / Etats	Très élevée
Promouvoir des pratiques de pêche responsables, en prenant en considération également des impacts sur la chaîne alimentaire et d'autres interactions de pêche, et appliquer les règlements existants pour la gestion soutenable d'écosystèmes.	Etats / Autorités locales / RFMO	Très élevée
Fournir des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés de pêcheurs.	Etats / Autorités locales / ONG	Très élevée
<b>Cibles/Indicateurs :</b> Atelier a été organisé et un rapport est disponible. Liaison avec les organisations régionales de pêche et les ONG.		

**Objectif 3.2 : Identifier les principaux habitats critiques, les « hotspots » et les routes de migration qui sont des éléments clés pour une meilleure conservation.**

**Objectif 3.3 : Encourager la désignation et la gestion d'aires marines protégées (AMP) nationales et transfrontalières.**

Actions:	Initiateur	Priorité
Mettre en place un groupe de travail sur la protection des écosystèmes et des habitats ayant pour but d'identifier les habitats critiques, les « hot spots », les trajets migratoires et les liens environnementaux (dans l'espace et dans le temps).	Agences pour l'environnement	Moyenne
Encourager la création d'AMP/MMA couvrant les habitats importants des petits cétacés, si possible dans le cadre d'instruments légaux appropriés nationaux et internationaux. Priorité devrait être donnée au support des initiatives existantes.	Agences pour l'environnement	Elevée
Appuyer ces AMPs à se développer et mettre en œuvre des stratégies et plans de gestions.	Agences pour l'environnement	Elevée
Créer et gérer des réseaux d'aires spécialement protégées spécifiques correspondant aux aires qui servent d'habitats et/ou qui fournissent des ressources importantes de nourriture pour les petits cétacés.	Etats / CMS	Elevée
Faciliter la conservation et la restauration des composantes critiques de l'écosystème tels que les mangroves et les estuaires.	Agences pour l'environnement	Très élevée
<b>Cibles/Indicateurs :</b>		
Création d'aires marines protégées nationales et transfrontalières pour les petits cétacés par les Etats de l'aire de répartition.		
Stratégies et plans de gestion développés, finalisés et mis en œuvre dans des AMP existantes.		
Identification des aires potentielles par le groupe de travail afin de les dénommer et les gérer comme des aires spécialement protégées.		

#### Thème 4 – Réduction des menaces

**Objectif: Réduire les captures accidentelles**

**4.1 : Développer, tester et diffuser les techniques et engins efficaces pour réduire les captures accidentelles à des niveaux soutenables.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Concevoir et mettre en œuvre des programmes adéquats d'observateurs afin d'évaluer les captures accidentelles de petits cétacés dans les pêcheries.	Autorités des pêches / Institutions de recherche <sup>43</sup>	Très élevée

<sup>43</sup> Institutions de recherche réfèrent à des universités et d'autres institutions scientifiques.

<p>Etablir quotas de captures accidentelles.</p> <p>Collaborer avec RFMOs et partager les informations au sujet des interactions entre les pêcheurs et les mammifères marins, ainsi que les tactiques de mitigation.</p> <p>Demander aux pays de pêche lointaine d'assurer le développement durable et responsable des pratiques de pêche dans les eaux sous la juridiction des Etats des aires de répartition, et de maintenir la santé des océans et des économies des Etats de l'aire de répartition.</p> <p>Exiger la preuve d'une stratégie crédible et son application stricte pour réduire au minimum les effets nuisibles des opérations de pêches commerciales.</p> <p>Soutenir des partenariats entre institutions industrielles et de recherche, gouvernements et communautés côtières afin de développer et vérifier des techniques et engins de mitigation pour réduire les captures accidentelles et non-durables.</p> <p>Mettre en place de mesures pour réduire des captures accidentelles, telles que des méthodes et engins de pêche alternatifs et l'utilisation d'engins d'exclusions.</p>	<p>Autorités des pêches / Institutions de recherche</p> <p>Etats</p> <p>Etats</p> <p>Etats</p> <p>Etats</p> <p>Autorités des pêches</p>	<p>Moyenne</p> <p>Elevée</p> <p>Très élevée</p> <p>Elevée</p> <p>Moyenne</p> <p>Elevée</p>
<p><b>Cibles/Indicateurs :</b></p> <p>Les rapports des captures accidentelles sont disponibles pour une évaluation technique.</p> <p>Acceptation et utilisation de techniques efficaces pour réduire les captures accidentelles dans la région.</p> <p>Développement et utilisation d'un système pour collecter des données d'opérations de pêches sur les captures accidentelles et la déprédation.</p> <p>Réduction des captures accidentelles des petits cétacés à des niveaux soutenables.</p>		
<p><b>Objectif 4.2 : Limiter les captures dirigées à des niveaux soutenables dans les pays où la chasse est autorisée.</b></p>		
<p><b>Actions :</b></p> <p>Décourager les captures ciblées des petits cétacés, et promouvoir des alternatives.</p> <p>Assurer que les captures directes légales de petits cétacés n'affectent pas la viabilité des populations locales. Faire respecter les lois interdisant ou restreignant la chasse des petits cétacés.</p> <p>Assurer que des activités de captures d'animaux vivants dans la région n'affectent pas la viabilité des populations locales et correspondent aux réglementations et traités internationaux.</p>	<p><b>Initiateur</b></p> <p>Etats / ONG</p> <p>Etats</p> <p>Etats / CITES / CMS</p>	<p><b>Priorité</b></p> <p>Très élevée</p> <p>Très élevée</p> <p>Très élevée</p>

<p><b>Cibles/Indicateurs :</b></p> <p>Principes durables appliqués sur chaque chasse dirigée et l'application des réglementations et traités internationaux sur les activités de capture.</p>		
<p><b>Objectif 4.3 : Promouvoir la diminution, et l'élimination ultérieure, de la pollution chimique et de débris ayant un effet sur les petits cétacés.</b></p>		
<p><b>Actions :</b></p>	<p><b>Initiateur</b></p>	<p><b>Priorité</b></p>
<p>Entreprendre des campagnes de sensibilisation pour une meilleure gestion et réduction des déchets aux niveaux local et national, y compris des activités à l'intérieur, en vue de réduire les déchets non biodégradables dans l'environnement marin.</p>	<p>Etats / ONG</p>	<p>Moyenne</p>
<p>Développer et promouvoir l'application des directives d'élimination des déchets dans les opérations de pêche.</p>	<p>Autorités des pêches</p>	<p>Elevée</p>
<p>Encourager les meilleures pratiques en conformité avec les normes mondiales dans les industries en vue de réduire au minimum la pollution chimique du milieu marin.</p>	<p>Etats / Convention d'Abidjan</p>	<p>Moyenne</p>
<p>Compiler les informations sur l'effet potentiel des déchets non-biodégradables et des engins de pêche sur les petits cétacés, incluant des échouages.</p>	<p>Institutions de recherche / ONG</p>	<p>Moyenne</p>
<p>Identifier les aires particulièrement sensibles et cartographier les secteurs d'océan en fonction du niveau de pollution afin d'identifier les lieux les plus concernés (hot spots).</p>	<p>Agences pour l'environnement / Institutions de recherche</p>	<p>Elevée</p>
<p>Assurer une gestion appropriée de zones marines particulièrement sensibles (PSSA).</p>	<p>Etats</p>	<p>Très élevée</p>
<p><b>Cibles/Indicateurs :</b></p> <p>Documentation sur les impacts des plastiques et d'autres débris et de la pollution chimique sur les petits cétacés dans la région d'Afrique occidentale et communication de cette documentation aux organisations et conventions appropriées.</p> <p>Développement des directives pour une gestion de déchets adéquate à tous les niveaux, y compris les bateaux de pêche.</p> <p>Une carte produite sur les niveaux de pollutions dans la région et l'identification des aires particulièrement sensibles.</p>		
<p><b>Objectif 4.4 : Promouvoir la réduction et l'élimination de la pollution acoustique.</b></p>		
<p><b>Actions :</b></p>	<p><b>Initiateur</b></p>	<p><b>Priorité</b></p>
<p>Réduire au maximum la pollution acoustique de l'environnement marin.</p>	<p>Etats / OMI</p>	<p>Elevée</p>

Développer et encourager l'utilisation de lignes directrices pour les opérations à bord de navires, les industries extractives, des activités militaires et de récréation, liées à la réduction du bruit dans l'environnement marin.	Etats / OMI	Elevée
Collecter des informations sur l'effet potentiel du bruit sur les petits cétacés.	Institutions de recherche	Elevée
Identifier les zones particulièrement sensibles et cartographier les zones océaniques en fonction des niveaux de pollution acoustique afin de reconnaître les « hotspots ».	Institutions de recherche	Moyenne
<b>Cibles/Indicateurs :</b>		
Documentation des effets de la pollution acoustique sur les petits cétacés dans la région de l'Afrique occidentale, et communication à des organismes appropriées et conventions.		
Lignes directrices pour la réduction du bruit élaborées et largement diffusées.		
Carte produite des niveaux de pollution acoustique dans la région, et les zones particulièrement sensibles identifiées.		
<b>Objectif 4.5 : Identifier et atténuer tout effet significatif causé aux petits cétacés par le tourisme.</b>		
<b>Actions :</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Évaluer les réels et potentiels effets des activités touristiques sur les animaux, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>• observations des baleines et des dauphins ;</li> <li>• programmes « Nager avec les dauphins » ;</li> <li>• sports nautiques ;</li> <li>• interactions avec les navires</li> </ul>	Etats / Institutions de recherche / Entreprises / ONG	Moyenne
Développer, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de Tourisme, des stratégies de gestion et d'atténuation afin de réduire les impacts identifiés. Prévenir des impacts négatifs de nouveaux développements.	OMT / Etats / ONG	Moyenne
<b>Cibles/Indicateurs :</b>		
L'identification des effets nuisibles significatifs du tourisme sur les petits cétacés, diminution des menaces, promotion des leçons apprises et large diffusion dans la région.		
Un programme établi pour enregistrer les effets des observations sur les petits cétacés.		



**Objectif 4.6 : Assurer que tous les projets de développement et autres activités côtiers prennent en considération les effets sur les populations des petits cétacés et l'environnement.**

Actions:	Initiateur	Priorité
Prendre en compte les effets sur les petits cétacés dans la législation nationale et les processus d'évaluation des impacts sur l'environnement (EIA).	Etats	Moyenne
Identifier les populations particulières des petits cétacés ainsi que leurs zones de distribution et leur assurer une surveillance appropriée en vue de la réduction de tous les effets significatifs.	Etats / Institutions de recherche / ONG	Très élevée
Fournir des informations techniques et scientifiques aux décideurs et au public sur les éventuels impacts du développement côtier et au large sur les petits cétacés.	Institutions de recherche/ ONG	Elevée
Assurer les meilleurs pratiques, suivant les standards globales, en matière d'activités côtières et au large, y compris celles relatives à <ul style="list-style-type: none"> <li>• la prospection et l'exploitation du pétrole et du gaz</li> <li>• d'autres industries d'extraction</li> </ul> afin de réduire au minimum la perturbation des petits cétacés.	Etats / Parties prenantes / ONG	Elevée

**Cibles/Indicateurs :**

Considération des impacts spécifiques sur les petits cétacés incorporés dans la législation nationale et d'autres processus tels que les EIA. Information sur éventuels effets mis à disposition.

Initiation de la surveillance et l'identification de populations locales.

**Objectif 4.7 : Identification et réduction d'autres menaces potentielles sur les petits cétacés, y compris les collisions avec les navires, l'empêchement dans les engins de pêche perdus, et les maladies.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Identifier d'éventuels effets significatifs et locaux sur les petits cétacés.	Etats / Institutions de recherche	Elevée
Développer des stratégies de gestion et d'atténuation afin de réduire les effets identifiés, et mettre en place une législation appropriée.	Etats / ONG	Moyenne
Récupérer et éliminer les filets de pêche perdus ou abandonnés et autres débris marines.	Etats / Parties prenantes	Elevée

**Cibles/Indicateurs :**

Considération des effets spécifiques sur les petits cétacés incorporés dans les législations nationales et d'autres processus comme les EIA. Informations sur des effets potentiels mis à disposition.

Initiation de la surveillance des populations localisées identifiées.

Localisation et récupération régulières des engins de pêche perdus.  
Collecte et élimination régulières des débris marins.  
Mise en place et application des dispositions réglementaires pour minimiser le risque de collisions avec les navires.  
Investigation d'autres menaces possibles.

**Objectif 4.8 : Développer et mettre en place des mesures de secours au profit des petits cétacés si les conditions particulièrement défavorables ou dangereuses se produisent.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Elaborer, en collaboration avec les organisations compétentes, des plans de secours à mettre en application en cas de menaces sur les petits cétacés d'Afrique occidentale, telles que des événements de pollution majeurs, mortalité importante par des captures accidentelles, des échouages en masse ou des épizooties.	Etats / ONG	Elevée
Évaluer les capacités nécessaires pour le secours ou les opérations d'euthanasie pour les mammifères aquatiques blessés ou malades et préparer un code de conduite, indiquant la fonction des centres ou des laboratoires impliqués dans ce travail.	Etats	Moyenne
Mettre en place une formation des équipes de secours dans le cadre des institutions existantes.	Etats	Elevée
Développer une étroite collaboration avec les pays voisins en cas de situations d'urgence nécessitant l'adoption des mesures immédiates afin d'éviter la détérioration du statut de conservation d'une ou plusieurs populations de cétacés.	Etats / CMS	Elevée

**Cibles/Indicateurs :**  
Existence d'un plan d'urgence et d'un mécanisme pour l'établissement de coopération entre pays voisins.  
Etablissement d'opérations de sauvetages ou d'euthanasie, préparation d'un code de conduite.

**Thème 5 – Recherche et suivis**  
Ce Plan d'Action soutient uniquement les méthodes de recherche non létales !

**Objectif 5.1 : Etablissement d'un aperçu des connaissances existantes, listes d'espèces nationales, collections d'échantillons, centres de recherches et aires protégées.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Cataloguer les spécimens dans des collections d'études et de musées.	Institutions de recherche	Moyenne
Créer et tenir à jour un annuaire d'agences, groupes de recherche et scientifiques impliqués dans la recherche sur les cétacés.	Etats / ONG	Moyenne
Réviser le statut des aires protégées qui incluent des habitats de petits cétacés.	Institutions de recherche	Moyenne

Examiner la littérature scientifique existante; veiller à la mise à jour et validation lors des congrès internationales et des ateliers.	Scientifiques	Moyenne
<b>Cibles/Indicateurs :</b>		
Mise en place et maintien d'aperçus appropriés.		
<b>Objectif 5.2 : Faciliter une collecte coordonnée de données pour améliorer la connaissance de l'abondance, la distribution, les routes de migration, les endroits d'alimentation et de reproduction et le statut de conservation des petits cétacés.</b>		
<b>Actions :</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Identifier des sujets et des aires prioritaires.	Experts / Etats	Elevée
Standardiser les méthodes de collecte de données et d'archives et produire des guides sur les techniques disponibles.	Institutions de recherche / ONG	Elevée
Identifier des bases de données pertinentes sur les cétacés dans la région et leur description. Faciliter la création de bases de données nationales et d'accès (site web) de méta données.	Etats / ONG	Moyenne
Etablir une banque de données régionale accessible via Internet sur les observations de cétacés, avec catalogue de photos de référence.	Institutions de recherche / ONG	Moyenne
Utiliser et appliquer pleinement la collecte de données opportunistes et de plateformes d'opportunité (par exemple les échouages, les captures accidentelles, les patrouilles et observations des pêches, la surveillance aérienne des navires IUU, bacs, bateaux militaires et marchands ainsi que d'autres programmes de recherche marines).	Etats	Elevée
Effectuer des recherches non létales sur les espèces de petits cétacés:	Etats / Institutions de recherche	Très élevée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• développer ou faciliter l'installation d'un programme de recherche consacré aux animaux morts, échoués, blessés ou malades pour déterminer les causes et la dynamique de populations (incluant la mortalité et la morbidité) ;</li> <li>• entreprendre des recensements ciblés et des études génétiques pour estimer l'abondance et les tendances des espèces de petits cétacés ;</li> <li>• déterminer la distribution, les routes de migration et les aires d'alimentation et de reproduction des espèces afin de définir des aires où des activités humaines qui doivent par conséquent être réglementés ;</li> <li>• utiliser d'amples dispositifs de télédétection, particulièrement acoustique.</li> </ul>		
Améliorer les inventaires des espèces pour tous les pays d'Afrique occidentale, en donnant la priorité à celles avec des manques d'information.	Institutions de recherche	Très élevée

Rendre disponible l'information sur la pêche locale, y compris l'effort de pêche, les débarquements et le type d'engins, collecté par des observateurs officiels des pêches, aux ports et à bord des bateaux; ou mettre en place de tels schémas où ils n'existent pas encore.	Autorités des pêches	Elevée
Assurer la coopération entre les Etats de l'aire de répartition et l'allocation des permis de recherches sans bureaucratie, ainsi que la permission pour des navires de recherche de naviguer entre les eaux territoriales des pays voisins pour partager les recensements des populations de petits cétacés.	Etats	Elevée
Fournir les ressources d'informations adéquates pour identifier les espèces (guides d'identification) pour tous les pays d'Afrique occidentale, par exemple des paquets (kits) d'identification fait par IFAW et SPC pour le programme d'observation.	Institutions de recherche/ ONG	Elevée
<p><b>Cibles/Indicateurs :</b></p> <p>Formulaire de collecte de données standardisé.</p> <p>Mécanisme de notification et d'enregistrement de données opportunistes.</p> <p>Accord obtenu sur une liste de sujets et lignes de recherche scientifique prioritaires.</p> <p>Guides d'identification d'espèces développés, adaptés et distribués.</p> <p>Contact régulier, par exemple par moyen d'un groupe de discussion par courrier électronique, entre les scientifiques et des agences impliquées dans la conservation des petits cétacés et d'autres thèmes appropriées.</p> <p>Recherche non létale sur l'abondance etc. effectuée au sujet des espèces de petits cétacés ciblés dans la chasse de subsistance et les captures vivantes.</p> <p>Séries de données pertinentes sur cétacés identifiées, des bases de données nationales créées et des méta données accessibles.</p> <p>Etablissement d'une banque de données d'observations régionale opérationnelle.</p> <p>Amélioration (en qualité et par l'addition d'espèces) de la connaissance de la distribution et de l'inventaire des espèces pour les Etats de l'aire de répartition.</p> <p>Accomplissement d'un certain nombre de croisières pour estimer l'abondance des espèces de petits cétacés.</p> <p>Création et distribution d'un kit d'identification et d'information sur les espèces.</p> <p>Incorporation d'expertise sur les petits cétacés pour effectuer des observations et des activités de recherches pendant les croisières consacrées à d'autres termes (par exemple, des évaluations écologiques rapides).</p> <p>Augmentation du nombre d'observations de petits cétacés en ajoutant des observations opportunistes.</p> <p>Au moins un dispositif de télédétection déployé dans la région pendant un minimum de six mois.</p>		
<p><b>Objectif 5.3 : Améliorer la compréhension sur les causes, ampleurs et effets des captures accidentelles.</b></p>		
<b>Actions :</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Rassembler et analyser les informations recueillies dans des programmes d'observateurs de pêches aux ports et à bord des bateaux, enregistrant et rapportant toutes les captures accidentelles	Etats / Autorités des pêches	Très élevée

de petits cétacés.		
Assurer que les scientifiques indépendants ont accès à toutes les informations disponibles et peuvent avoir la permission d'effectuer des recherches conjointes pour évaluer la nature et l'ampleur des captures accidentelles.	Etats	Elevée
Concevoir une approche commune pour la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion des données.	Etats / Institutions de recherche	Elevée
Identifier les pêcheries, les types d'engins et les aires avec des niveaux particulièrement élevés de captures accidentelles.	Etats / Autorités des pêches	Elevée
Examiner les informations sur la pêche INN pour mieux comprendre les effets potentiels des captures accidentelles par les navires INN sur les mammifères marins.	Etats	Elevée
Lancer des analyses pour évaluer les effets des captures accidentelles sur les populations, avec des méthodes développées dans d'autres accords CMS.	Institutions de recherche	Elevée
Etablir un suivi régulier afin de collecter et de diffuser de l'information sur les captures accidentelles pendant les opérations de pêche, afin de mieux évaluer le niveau de priorité et d'éventuelles mesures d'atténuation.	Etats/ONG	Elevée
Coordonner les efforts sous cet objectif avec les efforts déployés dans le cadre des activités du MoU et le Plan d'Action pour les tortues marines de la Côte Atlantique de l'Afrique et avec les efforts déployés pour étudier les captures accidentelles d'autres taxons.	Etats / CMS	Elevée
<b>Cibles/Indicateurs :</b>		
Informations consistantes et régulières sur les captures accidentelles obtenues par les observateurs de la pêche.		
Information archivée, étudiée et rendu accessible aux chercheurs et gestionnaires.		
Identification d'activités avec un effet majeur.		
<b>Objectif 5.4 : Améliorer les informations reçues sur les échouages dans la région d'Afrique occidentale.</b>		
<b>Actions :</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Développer une base de données nationale et régionale accessible par le web avec un procédé de vérification pour identifier les espèces, les échouages, les captures accidentelles et les collisions avec des navires.	CMS / Etats	Moyenne
Collecter des données auprès des communautés et leur connaissance sur les petits cétacés et les incorporer dans la base de données régionale des échouages.	Institutions de recherche	Moyenne
Produire une brochure ou manuel régional sur les échouages avec une identification des espèces en anglais et en français.	ONG	Moyenne

Identifier les laboratoires spécialisés dans le traitement et le stockage des échantillons de tissus collectés pour la recherche génétique et pathologique; en plus, établir des références et des standards pour les post mortem et les identifications, et encourager la coopération.	Etats	Elevée
Mettre à disposition de kits élémentaires d'échouages (échantillons de tissus pour la génétique) aux Etats de l'aire de répartition.	Institutions de recherche / ONG	Elevée
Requérir que les autopsies des petits cétacés échoués incluent des examens d'ingestion de plastique, l'accumulation de toxines et les infections virales.	Etats / Institutions de recherche	Moyenne
Assister aux recueils de fonds pour les experts dans la région afin qu'ils participent aux ateliers nationaux.	ONG / CMS / Etats	Très élevée
<b>Cibles/Indicateurs :</b>		
Etablissement d'une banque de données des échouages et d'un réseau opérationnel.		
Production et distribution d'un manuel sur l'échouage en langues communes et indigènes.		
Etablissement d'archives de tissus et de protocoles pour des dépôts et accès.		
Distribution et usage des kits pour l'échantillonnage génétique.		
Amélioration des informations sur les événements d'échouages dans tous les pays d'Afrique occidentale.		
<b>Objectif 5.5 : Identifier l'importance et les priorités pour la recherche toxicologique et pathologique.</b>		
<b>Actions :</b>	<b>Initiateur</b>	<b>Priorité</b>
Enquêter sur les besoins et les opportunités de la recherche toxicologique et pathologique.	Etats / Institutions de recherche	Elevée
Identifier les laboratoires appropriés pour l'analyse toxicologique et pathologique, et faciliter l'échange d'information.	Etats / Institutions de recherche	Elevée
Mettre l'expertise et les résultats de la recherche à la disposition de la région.	Etats	Elevée
<b>Cibles/Indicateurs :</b>		
Identification d'expertises régionales et de laboratoires pour l'analyse toxicologique et pathologique.		
Identification des zones dans la région où l'analyse toxicologique et pathologique aurait une priorité élevée.		



**Objectif 5.6 : Améliorer la compréhension des effets du changement environnemental global sur les petits cétacés.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Faciliter la collecte et la diffusion des connaissances actuelles des effets du changement climatique sur les mammifères marins et leurs habitats.	Etats / ONG	Moyenne
Effectuer et soutenir une recherche standardisée et à longue terme et des activités de suivi afin de détecter les effets du changement climatique sur l'environnement marin.	Institutions de recherche / ONG	Moyenne
Intégrer les considérations liées aux changements climatiques dans les plans de conservation, d'évaluations et de stratégies et mettre en œuvre, le cas échéant, l'adaptation des stratégies visant à accroître la résilience des écosystèmes marins et des espèces aux changements climatiques.	Etats	Elevée
Faciliter la collecte et la diffusion des connaissances actuelles des effets liés aux espèces exotiques envahissantes (IAS) sur les mammifères marins et leurs habitats.	Etats / ONG	Moyenne
Effectuer et soutenir la recherche et la surveillance des activités afin de détecter des changements liés aux effets des espèces exotiques envahissantes sur les petits cétacés.	Etats / Institutions de recherche	Moyenne

**Cibles/Indicateurs :**

Document ou présentation sur les effets du changement climatique sur les petits cétacés mis à disposition pour les pays de l'aire de répartition.

Document ou présentation sur les effets des IAS sur les petits cétacés mis à disposition pour les pays de l'aire de répartition.

**Objectif 5.7 : Améliorer la compréhension de menaces non quantifiées mais potentielles sur les petits cétacés, y compris les collisions avec les navires, l'empêchement dans des engins de pêche perdus, la perturbation acoustique/ sismique ou les maladies.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Encourager l'enregistrement et la documentation anecdotique et opportuniste sur les collisions avec les navires, l'enchevêtrement et les maladies.	Etats / ONG	Très élevée
Identifier d'importantes sources de pollution acoustique qui pourraient affecter les petits cétacés dans la région.	Etats / Institutions de recherche	Elevée
Étudier le niveau et les effets de la concurrence entre pêcheries et les petits cétacés.	Etats / Institutions de recherche	Elevée

**Cibles/Indicateurs :**

Système opérationnel mis en place pour collecter des données opportunistes et anecdotiques et pour pouvoir répondre si une situation devient une menace importante au niveau local, national ou régional.

**Thème 6 – Renforcement des capacités**

**Objectif 6.1 : Renforcer l'expertise et la capacité dans les pays concernés.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Identifier les besoins de formation et soutenir l'élaboration des propositions pour la mise en œuvre du SCAP au niveau du pays et des régions, utilisant les processus existants tels que l'autoévaluation de la capacité nationale (NCSA).	Etats / ONG	Elevée
Développer des kits de formation sur les priorités communes (par exemple les échouages, l'enregistrement des données, la législation, la communication) basé sur des priorités régionales, et organiser des ateliers sur les besoins identifiés.	Etats / ONG	Elevée
Appuyer des stages professionnels sur la recherche et la gestion des petits cétacés dans des centres de recherches existants.	ONG / OIG	Très élevée
Renforcer la capacité des pays à élaborer la législation et les politiques appropriés.	Etats / ONG	Elevée
Organiser des ateliers locaux et/ou régionaux de formation sur l'autopsie, comprenant la collecte et le stockage des tissus et des restes squelettiques et l'analyse.	Etats / ONG	Elevée
Développer des formations et vérification des observations de petits cétacés et leur rapportage, et une banque de données. Renforcer les capacités de suivi et d'évaluation.	Etats / ONG	Elevée
Appuyer l'acquisition de connaissances scientifiques de base intégrant la conception d'études, des logiciels, l'analyse des données, la rédaction de rapports, de discussions en public.	Etats / ONG	Moyenne
Organiser des ateliers régionaux pour les spécialistes dans les techniques d'estimation de l'abondance des espèces (recensements par observations) suivi de croisières de formation pratique.	Etats / Institutions de recherche	Elevée
Promouvoir la surveillance et les capacités pour la mise en œuvre des mesures nationales pour la protection comprenant des opérations d'observation de la faune.	Etats / ONG	Très élevée
Former des guides touristiques et développer des programmes de certification pour les opérateurs d'observations de la faune, qui devraient être requis afin d'obtenir un permis ou licence pour opérer des activités d'observation de baleines et de dauphins.	Etats / ONG	Elevée

**Cibles/Indicateurs :**

Les besoins de formations identifiés et satisfaits.  
Préparation et mise à disposition de kit de formations.

Un nombre d'ateliers de formation complétée pour un nombre de participants.  
Un nombre de stages professionnels complétés.  
Capacité technique accrue afin d'obtenir de l'information et assister à la conservation de petits cétacés dans la région.  
La capacité pour le développement améliorée et des directives et législations mises en application.  
Mise en application des formations de guides touristiques et des programmes de certification dans les nations d'Afrique occidentale.

## Thème 7 – Education et prise de conscience

### Objectif 7.1 : Développer des stratégies de communication, des programmes d'éducation et des protocoles pour les questions clés dans le Plan d'Action pour les petits cétacés.

Actions :	Initiateur	Priorité
Identifier des questions clés pour chaque Etat de l'aire de répartition et appuyer le développement de stratégies et programmes d'éducation appropriés (par exemple, des menaces connues, identification d'espèces et leur statut).	Etats / ONG	Elevée
Développer des outils appropriés de prises de conscience et d'éducation pour les différents groupes cibles, des enfants aux décideurs, aux niveaux régional et national, et élaborer un modèle pour faciliter la production dans les dialectes locaux.	Etats / ONG	Elevée
Encourager le transfert de compétence aux organisations gouvernementales et aux instructeurs des communautés locales afin de faciliter la gestion et d'identifier des programmes d'approches.	Etats / ONG	Elevée
Rendre les documents scientifiques disponibles en format électronique sans frais, à partir d'un ou plusieurs centres d'information ou bibliothèques électroniques.	Institutions de recherche / ONG	Elevée

#### Cibles/Indicateurs :

Mises en place des programmes d'éducation scolaires et communautaires.  
Production, mise en ligne et impression d'aide-mémoire pertinents à la région, dans les langues d'utilisation commune, ayant pour but d'informer les gouvernements et l'industrie sur les questions clés (par exemple : les interactions avec la pêche, les pratiques culturelles, les règlements, la biologie et l'histoire naturelle).  
Programmes de formation effectués dans les pays pour les organisations gouvernementales clés et des administrateurs des communautés locales.  
Campagnes de sensibilisation organisées, par exemple une journée mondiale des cétacés.

**Objectif 7.2 : Améliorer la prise de conscience, la sensibilité et la compréhension sur les petits cétacés dans la région d'Afrique occidentale.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Utiliser des réseaux et centres communautaires existants afin de réaliser des présentations publiques.	Etats / Communautés / ONG	Elevée
Assurer la participation des communautés et leur soutien dans tous les projets de conservation et d'autres activités pertinentes.	Etats / Communautés / ONG	Très élevée
Fournir des matériaux et des informations aux médias locaux et nationaux (stations de TV et radio et théâtre) pour informer le public.	ONG	Elevée
Diffuser du matériel éducatif visant les marins de plaisance/privés pour réduire le nombre de collisions.	ONG	Elevée
Intégrer des notions de conservation dans les curriculums d'études scolaires.	Etats	Très élevée
Entreprendre des efforts ciblés visant à rechercher des financements, des matériels et de l'aide en nature des entreprises privées et des fondations, afin d'appuyer l'enseignement et les activités de sensibilisation.	Etats / ONG / CMS	Elevée

**Cibles/Indicateurs :**

Sponsors trouvés pour appuyer des activités éducatives et la production de matériels d'information.

Programmes d'éducation mis en application et des présentations données dans les écoles, centres d'éducation, locaux des villages, musées et au cours des festivités annuelles.

Les petits cétacés sont présentés dans des documentaires, des interviews et des spots réguliers dans les médias locaux.

Le public est sensibilisé sur les besoins des petits cétacés.

Des guides d'identification, des aide-mémoire et des brochures sont diffusés aux marins, les marinas, clubs de yachts, à travers des organisations gouvernementaux et des ONG.

**Objectif 7.3 : Promouvoir la prise de conscience de la valeur du savoir traditionnel et les pratiques de gestion des petits cétacés.**

Actions:	Initiateur	Priorité
Intégrer le savoir, les histoires et les coutumes traditionnelles dans l'éducation et la prise de conscience.	Autorités locales / ONG	Elevée
Encourager l'utilisation de méthodes informelles ou traditionnelles d'éducation dans les villages, par exemple en utilisant des aînés comme personnes de ressources.	Autorités locales / ONG	Elevée
Documenter et incorporer le savoir traditionnel et autres pratiques et valeurs significatives là où cela est nécessaire.	Autorités locales / ONG	Elevée

Assurer que les connaissances culturelles, les pratiques et les valeurs appropriées informent et renforcent les mesures de gestion.	Autorités locales / ONG	Elevée
<b>Cibles/Indicateurs :</b>		
Méthodes informelles et traditionnelles d'éducation utilisées au niveau des communautés.		
Documentation et incorporation des valeurs et des connaissances traditionnelles et d'autres pratiques usuelles, là ou ceci sont appropriés.		
Les connaissances traditionnelles et les valeurs culturelles par rapport aux petits cétacés sont utilisées et reconnues dans la conception d'évaluations scientifiques et dans l'exécution et la formulation de directives de gestion nationales.		

### Thème 8 – Tourisme basé sur les petits cétacés

Assurer que le développement du tourisme basé sur les petits cétacés est durable et conduit de façon responsable dans toute la région d'Afrique occidentale.

**Objectif 8.1 : Assurer une meilleure pratique de gestion et optimiser les valeurs éducatives et économiques du tourisme basé sur les petits cétacés dans la région d'Afrique occidentale.**

Actions :	Initiateur	Priorité
Évaluer le potentiel biologique et d'infrastructure pour l'observation commerciale des baleines et des dauphins par des études de faisabilité, et établir ou faciliter des contacts avec de possibles investisseurs.	Etats / Parties prenantes / Experts / ONG	Elevée
Développer un mécanisme pour documenter la croissance industrielle (basé sur les efforts des promoteurs touristiques d'Afrique occidentale /IFAW etc.).	Secteur privé / Etats / ONG	Moyenne
Promouvoir la communication entre les principales parties prenantes dans les mêmes pays, en particulier l'industrie et le gouvernement, pour encourager la compréhension et aider la gestion de l'industrie touristique.	Parties prenantes / ONG	Elevée
Suivre, documenter et soutenir les pays d'Afrique occidentale où l'observation de la baleine et des dauphins se produit en abordant des questions d'autorisation, de réglementation et de gestion.	Experts / ONG	Elevée
Assurer que les avantages socio-économiques suite des observations de baleines et de dauphins bénéficient les communautés locales.	Etats / Parties prenantes	Très élevée
Développer les directives d'observation (code de conduite) de baleines et de dauphins dans toute la région et les adapter aux situations locales si nécessaire.	Etats	Elevée
Organiser des ateliers régionaux d'observation des baleines et des dauphins afin de promouvoir la meilleure pratique et pour renforcer les directives régionales. Promouvoir les activités de faible impact, comme l'observation des cétacés depuis la terre (côte).	Etats / ONG	Moyenne

Appuyer la collaboration et la meilleure pratique des activités d'observation de baleine et de dauphin avec la participation de toutes les parties prenantes.	Parties prenantes / ONG	Moyenne
Développer des kits d'éducation pour des opérations à bord au niveau régional.	ONG	Moyenne
Développer des programmes pour des opérations d'observations de petits cétacés afin de collecter des données utiles.	Institutions de recherche	Elevée
<p><b>Cibles/Indicateurs :</b></p> <p>Études de faisabilité conduites dans les Etats appropriés de l'aire de répartition.</p> <p>Développement d'un système de rapport afin de recueillir des informations sur la croissance de l'industrie.</p> <p>Mise à jour et diffusion d'un rapport régional d'observation des baleines et des dauphins pour les institutions de gestion, l'industrie, les médias et les communautés concernées.</p> <p>L'industrie, le gouvernement et des parties prenantes clés (ONG, chercheurs, communautés) se rencontrent comme convenu dans les pays mêmes afin de discuter des problèmes et des actions.</p> <p>Développement, acceptation, publication et utilisation de directives régionales par les Etats de l'aire de répartition et de l'industrie.</p> <p>Consultations des parties prenantes à propos du développement des mesures de gestion.</p> <p>Des schémas de licences mis en application dans des Etats de l'aire de répartition où existe le tourisme basé sur les petits cétacés.</p> <p>Les agences de gestion sont présentes sur mer pour contrôler et imposer la réglementation des permis et licences à l'intérieur des pays.</p> <p>Les excursions en bateau dans la région fonctionnent selon des pratiques responsables d'observations de la faune.</p> <p>Des fiches techniques annuelles développées, diffusées et rapportées aux opérateurs, en conformité avec le mécanisme de coordination convenu pour ce plan d'action.</p> <p>Kits d'éducation développées et diffusées dans les Etats de l'aire de répartition.</p> <p>Programme d'approche des communautés conduit à l'intérieur des pays, visant les médias locaux, villages, groupes de communautés.</p>		

*Toutes les actions seront mises à jour et modifiées régulièrement par consensus pour refléter le progrès, les nouvelles situations et les activités nouvellement lancées, et pour satisfaire les besoins d'évolution de conservation.*



### Acronymes

AMCEN	Conférence des ministres africains sur l'Environnement (African Ministerial Conference on the Environment)	MMA	Marine Managed Area
AMP	Aire Marine Protégée	NBSAP	Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité
CBD	Convention sur la biodiversité biologique	NCSA	National Capacity Self-Assessment
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	OIG	Organisation intergouvernementale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	OMI	Organisation maritime internationale (International Maritime Organisation)
EIA	Evaluation de l'Impact Environnemental (Environmental Impact Assessment)	OMT	Organisation Mondiale de Tourisme
IAS	Espèces étrangères envahissantes (Invasive Alien Species)	RFMO	Regional Fisheries Management Organisations
IFAW	Fonds international pour la protection des animaux (International Fund for Animal Welfare)	SCAP	Plan d'Action des Petits Cétacés (Small Cetacean Action Plan)
INN	Pêche illégale, non déclarée et non réglementée	SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable (NSDS National Sustainable Development Strategy)
MEA	Accords Environnementales Multilatérales (Multilateral Environmental Agreements)	UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature